



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
approbation du Compte
de gestion et adoption du compte
Administratif 2013

N° 001361

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
T.I.I. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.*

Il doit approuver, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget principal se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 58 770 177,93 € | 61 320 870,66 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 1 308 421,81 € |
| Résultat cumulé | 58 770 177,93 € | 62 629 292,47 € |

Excédent de fonctionnement :

3 859 114,54 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 12 285 144,21 € | 10 539 976,53 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 414 681,58 € |
| Restes à réaliser à reporter en 2014 | 2 805 424,18 € | 2 805 424,18 € |
| Résultat cumulé | 15 090 568,39 € | 13 760 082,29 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 330 486,10 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (*Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

34 POUR

8 abstentions : M. GAUDY Vincent (procuration de M. MUR Fabrice), M. MARUHENDA Pierre, M. MONEDERO Richard (procuration de Mme MAZAS Magali), MM. REY Gérard, JALABERT Allain, RIVIERE Armand.

- **D'ADOPTER** chaque chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits
Le Président,



Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM -
«Transport Hérault
Méditerranée» : approbation du
Compte de gestion et adoption
du Compte Administratif 2013

N° 001362

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion établi par le Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2012 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 3 361 181,37 € | 2 353 578,64 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 1 051 428,71 € |
| Résultat cumulé | 3 361 181,37 € | 3 405 007,35 € |

Excédent de fonctionnement :

43 825,98 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 113,88 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 41 112,35 € |
| Résultat cumulé | 113,88 € | 41 112,35 € |

Solde d'exécution positif d'investissement : 40 998,47 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

38 POUR

4 abstentions : M. MONEDERO Richard (procuration de Mme MAZAS Magali), **MM. REY Gérard, RIVIERE Armand**

- **D'ADOPTER** chaque chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM -
PAEHM «Le Puech» à
Portiragnes : approbation du
compte de gestion et adoption du
Compte Administratif 2013

N° 001363

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : FINANCES

7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 562 012,36 € | 637 408,81 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 295 110,97 € |
| Résultat cumulé | 562 012,36 € | 932 519,78 € |

Excédent de fonctionnement :

370 507,42 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 487 253,92 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 446 142,52 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 446 142,52 € | 487 253,92 € |

Solde d'exécution positif d'investissement : 41 111,40 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
«La Crouzette» à Saint-Thibéry
: approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001364

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
T.I.L. « Budgets et comptes »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOUIS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Crouzette» à Saint Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 327 265,90 € | 440 590,35 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 182 624,18 € |
| Résultat cumulé | 327 265,90 € | 623 214,53 € |

Excédent de fonctionnement :

295 948,63 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 258 572,73 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 25 117,13 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 283 689,86 € |

Solde d'exécution positif d'investissement : 283 689,86 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « La Crouzette »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM «La Crouzette »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM «La Crouzette »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM «Les
Roches Bleues» à Saint-Thibéry :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001365

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : FINANCES

7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN-TTHIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 63 075,00 € | 63 075,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 63 075,00 € | 63 075,00 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 54 845,00 € | 53 225,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 53 225,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 108 070,00 € | 53 225,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 845,00 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
«Les Pradels» à Pomerols :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001366

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Pradels » à Pomerols de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 650,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 160 737,92 € |
| Résultat cumulé | 650,00 € | 160 737,92 € |

Excédent de fonctionnement :

160 087,92 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 207 876,10 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 207 876,10 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 207 876,10 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Pradels »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Pradels »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Le Pradels »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
«La Capucière» à Bessan :
approbation du compte de
gestion et adoption du compte
Administratif 2013

N° 001367

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTHIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » à Bessan* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 7 414 964,89 € | 6 822 114,82 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 592 850,07 € |
| Résultat cumulé | 7 414 964,89 € | 7 414 964,89 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 6 922 113,64 € | 6 427 468,60 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 227 468,60 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 7 149 582,24 € | 6 427 468,60 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 722 113,64 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
«Les Clairettes» à Adissan :
approbation du Compte de
gestion et du Compte
Administratif 2013

N° 001368

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Clairettes » à Adissan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 0,00 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 54 732,83 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 54 732,83 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 732,83 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Clairettes »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Clairettes »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Clairettes »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe -
Parc Technologique à Saint-
Thibéry : approbation du
compte de gestion et adoption du
Compte Administratif 2013

N° 001369

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint-Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « Parc Technologique » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 0,00 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 212 316,80 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 212 316,80 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : -212 316,80 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « *Parc Technologique* » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « *Parc Technologique* » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « *Parc Technologique* » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
« L'Audacieux » à Florensac :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001370

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du **Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux »** se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 031 846,03 € | 1 031 846,03 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 1 031 846,03 € | 1 031 846,03 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 961 424,37 € | 995 047,13 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 995 047,13 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 1 956 471,50 € | 995 047,13 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 961 424,37 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM «Le
Roubié» à Pinet : approbation
du Compte de gestion et
adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001371

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Roubié » à Pinet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 35 415,00 € | 35 415,00 € |
| Report de l'exercice 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 35 415,00 € | 35 415,00 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 35 415,00 € | 29 140,00 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 29 140,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 64 555,00 € | 29 140,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 35 415,00 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM «La
Méditerranéenne» à Agde :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2013

N° 001372

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Méditerranéenne » à Agde de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 544 336,01 € | 1 532 589,80 € |
| Report de l'exercice 2012 | 0,00 € | 11 746,21 € |
| Résultat cumulé | 1 544 336,01 € | 1 544 336,01 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 516 611,61 € | 1 509 732,11 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 409 732,11 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 1 926 343,72 € | 1 509 732,11 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 416 611,61 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - PAEHM
« Jacques Cœur » à Montagnac :
approbation du Compte de
gestion et adoption du compte
Administratif 2013

N° 001373

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : FINANCES

7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Jacques Cœur » à Montagnac de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 27 086,85 € | 21 882,25 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 5 204,60 € |
| Résultat cumulé | 27 086,85 € | 27 086,85 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 21 882,25 € | 27 086,85 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 27 086,85 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 48 969,10 € | 27 086,85 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 21 882,25 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe - «Hameau agricole de Saint-Thibéry» :
approbation du compte de gestion et adoption du compte Administratif 2013

N° 001374

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget annexe du «Hameau agricole de Saint-Thibéry» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2013 :

La Balance du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 431 281,18 € | 429 810,07 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 0,00 € | 1 471,11 € |
| Résultat cumulé | 431 281,18 € | 431 281,18 € |

Résultat de fonctionnement :

0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 390 694,20 € | 139 512,52 € |
| Reports de l'exercice 2012 | 139 512,52 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 530 206,72 € | 139 512,52 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 390 694,20 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2013 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2014 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2012 portés au Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2013 tel qu'établi par Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif (*Compte Administratif joint en annexe et transmis en sous-préfecture*) ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2013 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2013 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2013 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Reprise définitive des résultats
de l'exercice 2013, des restes à
réaliser et affectation des
résultats

N° 001375

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président rappelle :

- qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique,
- que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

Il est proposé l'affectation définitive du résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève 3 859 114,54 € :

- d'une part à la Section d'Investissement (article 1068) pour 2 500 000,00 €
- et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 1 359 114,54 €

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|-----------------|
| Excédent de Fonctionnement | 3 859 114,54 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement | -1 330 486,10 € |
| RESTES A REALISER | |
| Dépenses | 2 805 424,18 € |
| Recettes | 2 805 424,18 € |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| 1. Virement à la section d'Investissement | 2 500 000,00 € |
| 2. Excédent de fonctionnement reporté | 1 359 114,54 € |

Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|-------------|
| Excédent de Fonctionnement | 43 825,98 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Résultat d'Investissement | 40 998,47 € |

Budget annexe du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement | 370 507,42 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Résultat d'Investissement | 41 111,40 € |

Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement | 295 948,63 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Résultat d'Investissement | 283 689,86 € |

Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint Thibéry :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|--------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -54 845,00 € |

Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|---------------|
| Excédent de Fonctionnement | 160 087,92 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -207 876,10 € |

Budget annexe du PAEHM « La Capucière » à Bessan :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|----------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -722 113,64 € |

Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|---------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -54 732,83 € |

Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -212 316,80 € |

Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac :

Il est proposé de reprendre définitivement résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -961 424,37 € |

Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|---------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -35 415,00 € |

Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|----------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -416 611,61 € |

Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|---------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -21 882,25 € |

Budget annexe du PAEHM le « Hameau agricole de Saint-Thibéry » :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 | |
|---|----------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -390 694,20 € |

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, définitivement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2013, dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son le vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

41 POUR

1 abstention : M. RIVIERE Armand

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

- De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du *Budget Principal* de la façon suivante:

| | |
|---|-----------------|
| Excédent de Fonctionnement..... | 3 859 114,54 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | -1 330 486,10 € |
- De reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 2 805 424,18 € en dépenses et en recettes d'investissement.
- D'affecter le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 3 859 114,54 € comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté pour..... | 1 359 114,54 € |
| Affectation à la section d'Investissement pour..... | 2 500 000,00 € |

BUDGETS ANNEXES :**Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée »:**

- De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du « *Transport Hérault Méditerranée* » :

| | |
|---|-------------|
| Excédent de Fonctionnement..... | 43 825,98 € |
| Solde d'exécution positif d'Investissement..... | 40 998,47 € |

Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

- De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Le Puech »* :

| | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement..... | 370 507,42 € |
| Solde d'exécution positif d'Investissement..... | 41 111,40 € |

Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

- De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du *PAEHM « La Crouzette »* :

| | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement..... | 295 948,63 € |
| Solde d'exécution positif d'Investissement..... | 283 689,86 € |

Budget annexe PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint Thibéry :

- De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du *PAEHM « Les Roches Bleues »* :

| | |
|---|---------------|
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 54 845,00 € |

Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :

| | |
|---|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » : | |
| Excédent de Fonctionnement..... | 160 087,92 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 207 876,10 € |

Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 722 113,64 € |

Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

| | |
|---|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairette », car les résultats ont été repris de façon anticipé au Budget Primitif 2014 (délibération n° 1290 du lundi 3 février 2014) : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 54 732,83 € |

Budget annexe « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du « Parc Technologique » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 212 316,80 € |

Budget annexe PAEHM « L'Audacieux » à Florensac :

| | |
|---|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 961 424,37 € |

Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

| | |
|---|---------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 35 415,00 € |

Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 416 611,61 € |

Budget annexe PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac :

| | |
|--|---------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 21 882,25 € |

Budget annexe « Hameau Agricole » à Saint-Thibéry:

| | |
|---|----------------|
| - De reprendre les résultats de l'exercice 2013 du Budget annexe du PAEHM « Hameau agricole » : | |
| Résultat de Fonctionnement..... | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement..... | - 390 694,20 € |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

 Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014

N° 001376

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président expose que le Budget Supplémentaire 2014 est un budget de reprise des résultats 2013 et d'ajustements. Il prend en compte la création au 1^{er} juillet 2014 du nouveau Budget annexe pour l'enlèvement et le traitement des Ordures Ménagères. Il intègre notamment :

✓ **En recettes de fonctionnement :**

- le chapitre 73 « *impôts et taxes* » est diminué du produit de la TEOM pour les six derniers mois de 2014 (nouveau budget annexe). En dehors de ce changement budgétaire, ce chapitre varie de -157 062 € (0,3 %) pour prendre en compte des produits fiscaux effectivement notifiés par les services fiscaux.
- le chapitre 74 « *dotations de l'Etat* » est ajusté de -88 008 € par rapport à la prévision initiale du Budget Primitif pour prendre en compte la dotation notifiée par l'Etat.

Il convient de souligner la baisse significative de ces dotations par rapport à 2013 :

| | 2013 | 2014 | Variation | % |
|------------------------------|--------------|--------------|------------------|----------|
| Dotation forfaitaire | 8 137 381 € | 7 634 544 € | -502 837 € | -6,18 % |
| Dotation de compensation CET | 2 801 739 € | 2 771 308 € | -30 431 € | -1,08 % |
| DGF totale | 10 939 120 € | 10 405 852 € | -533 268 € | -4,87 % |

➤ **En dépenses de fonctionnement :**

- quelques compléments de crédits pour les charges à caractère général (chapitre 011) +326 441,56 €, soit 4 % [100 000 € pour espaces verts et propreté voirie ; accompagnement pour les évolutions envisagées dans le schéma de mutualisation et les compétences tourisme ainsi que l'eau et l'assainissement (95 000 €) ; dépenses imprévues (58 941,56 €)].
- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :
 - ajustement budgétaire lié à la création du Budget annexe pour les ordures ménagères : - 8 027 130,93 € de reversement au SICTOM de la TEOM.
 - 400 000 € : subvention d'équilibre au Budget annexe du « transport Hérault Méditerranée »
 - réduction de 44 000 € des crédits prévus pour les subventions.
 - au chapitre 023 : augmentation de 400 000 € de l'autofinancement

➤ **En investissement :**

- +400 000 € de virement de la section de fonctionnement
- Baisse de 360 000 € de l'emprunt 2014
- Ajustement de diverses subventions attendues
- Correction du montant prévisionnel 2014 pour l'opération du cordon dunaire de Vias-Ouest suite au décalage du calendrier
- 300 000 € complémentaires pour les travaux de réhabilitation du château Laurens (restauration du salon de musique)
- 358 437,50 € pour notre contribution 2014 aux études préalables pour le projet de ligne à grande vitesse
- 46 280 € pour notre subvention d'équipement aux travaux d'extension de l'atelier de découpe de l'abattoir de Pézenas
- 36 000 € pour le diagnostic de structure de la digue de Bessan.

Le Budget Supplémentaire 2014 du Budget principal de la CAHM se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... -6 917 547,68 €
- Section d'investissement..... 831 665,29 €

Monsieur le Rapporteur présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire
Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,
Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014 du Budget principal,*

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget principal de la CAHM de la façon suivante :

| B.S. 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | | VOTE |
|---|--|----------------------|--|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | L'UNANIMITE DES VOTANTS 36 POUR 6 abstentions : MM. SERS Jean-Charles, MARHUENDA Pierre, MONEDERO Richard (procurator de Mme MAZAS Magali), JALABERT Allain, RIVIERE Armand |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 326 441,56 € | |
| 65 | Autres charges gestion courante | -7 629 630,93 € | |
| 66 | Charges financières | -14 358,31 € | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 400 000,00 € | |
| TOTAL..... | | -6 917 547,68 € | |
| RECETTES | | | L'UNANIMITE DES VOTANTS 36 POUR 6 abstentions : MM. SERS Jean-Charles, MARHUENDA Pierre, MONEDERO Richard (procurator de Mme MAZAS Magali), JALABERT Allain, RIVIERE Armand |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 70 | Produits services, domaines et ventes diverses | 789 682,28 € | |
| 73 | Impôts et taxes | -8 978 336,50 € | |
| 74 | Dotations et participations | -88 0008,00 € | |
| 002 | Résultat reporté ¹ | 1 359 114,54 € | |
| TOTAL..... | | -6 917 547,68 € | |

| B.S. 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | | VOTE |
|---|--|----------------------|---|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | L'UNANIMITE DES VOTANTS 36 POUR 6 abstentions : MM. SERS Jean-Charles, MARHUENDA Pierre, MONEDERO Richard, (procurator de Mme MAZAS Magali), JALABERT Allain, RIVIERE Armand |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 404 717,50 € | |
| Op. 003 | Site des Métiers d'Art d'Agde | 30 000,00 € | |
| Op. 401 | Quartier Canalet | 140 000,00 € | |
| Op. 230 | Bâtiments divers | 4 720,00 € | |
| Op. 231 | Aire Accueil Gens Voyage Agde | 2 100,00 € | |
| Op. 233 | Aire Accueil Gens voyage Vias | 9 000,00 € | |
| Op. 403 | Digue de Bessan | 36 000,00 € | |
| Op. 411 | Centre Aquatique d'Agde | 50 000,00 € | |
| Op. 412 | Château Laurens | 300 000,00 € | |
| Op. 502 | Echoppes Métiers d'Arts | 5 000,00 € | |
| Op. 505 | Protection Littoral Vias Ouest | -1 900 000,00 € | |
| Op. 508 | Subvention équipement aux communes | 140 000,00 € | |
| Op. 901 | Piscine de Pézenas | 1 457,69 € | |
| | Total des opérations d'équipement | -1 181 722,31 € | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 277 084,00 € | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 1 100,00 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté ² | 1 330 486,10 € | |
| TOTAL..... | | 831 665,29 € | |

¹ Le résultat reporté de 1 359 114,54 € apparaît au bas de la page 7 (A2) de la maquette officielle.

² Le résultat reporté de 1 330 486,10 € apparaît au milieu de la page 9 (A3) de la maquette officielle.

| B.S. 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | | VOTE |
|---|--|----------------------|-------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| RECETTES | | | |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 13 | Subventions d'investissement, dont : | -1 493 945,22 € | |
| Op. 1001 | Circuit des Belvédères | 14 867,00 € | |
| Op. 403 | Digue de Bessan | 6 000,00 € | |
| Op. 405 | Protection du littoral Agde | -113 930,57 € | |
| Op. 413 | Théâtre de Pézenas | 44 960,00 € | |
| Op. 505 | Protection littoral Vias ouest | -1 416 667,00 € | |
| Op. 701 | Aggl'haut débit | -29 174,65 € | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | -360 000,00 € | |
| | Total des recettes financières | 2 285 610,51 € | |
| 10222 | FCTVA | -214 389,49 € | |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés ³ | 2 500 000,00 € | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 400 000,00 € | |
| TOTAL..... | | 831 665,29 € | |

L'UNANIMITE DES VOTANTS
36 POUR
 6 absentions : MM. SERS Jean-Charles,
 MARHUENDA Pierre, MONEDERO Richard,
 (procuration de Mme MAZAS Magalie),
 JALABERT Allain, RIVIERE Armand

➤ **PREND ACTE** des montants notifiés le 30 mai dernier par la Préfecture de l'Hérault au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dans le cadre de la répartition de droit commun, à savoir :

- 695 066 € pour la CAHM
- 1 217 016 € pour l'ensemble des 19 communes-membres

Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

³ L'affectation du résultat de fonctionnement de 2 500 000 € apparaît à la page 9 (A3) compte 1068 d la maquette officielle.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
«Transport Hérault
Méditerranée»

N° 001377

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du « Transport Hérault Méditerranée » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 143 825,98 €
- Section d'investissement..... 40 998,47 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée de la façon suivante :

| B.S. 2014 « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » | | | |
|---|--------------------------------|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 123 825,98 € | UNANIMITE |
| 014 | Atténuations de produits | 20 000,00 € | |
| TOTAL..... | | 143 825,98 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 73 | Produits issus de la fiscalité | -300 000,00 € | UNANIMITE |
| 77 | Produits exceptionnels | 400 000,00 € | |
| 002 | Résultat reporté | 43 825,98 € | |
| TOTAL..... | | 143 825,98 € | |

| B.S. 2014 « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » | | | |
|---|---------------------------|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 23 | Immobilisations en cours | 40 998,47 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 40 998,47 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 001 | Solde d'exécution reporté | 40 998,47 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 40 998,47 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire du PAEHM
«Le Puech» à Portiragnes

N° 001378

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budget et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « Le Puech » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 2 468 396,02 €
- Section d'investissement..... 2 097 888,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM du « Puech »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LE PUECH » | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 509 507,42 € | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 958 888,60 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 2 468 396,02 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 2 097 888,60 € | |
| 002 | Résultat reporté | 370 507,42 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 2 468 396,02 € | |

| B.S. 2014 « LE PUECH » | | | |
|---------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 2 097 888,60 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 2 097 888,60 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts | 97 888,60 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 958 888,60 € | UNANIMITE |
| 001 | Solde d'exécution positif reporté | 41 111,40 € | |
| TOTAL..... | | 2 097 888,60 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «La Crouzette» à Saint-
Thibéry

N° 001379

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1 « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « La Crouzette » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 475 812,00 €
- Section d'investissement..... 659 501,86 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM de «La Crouzette »,*

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LA CROUZETTE » | | | |
|-----------------------------------|---|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 100 000,00 € | UNANIMITE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 375 812,00 € | |
| TOTAL..... | | 475 812,00 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 179 863,37 € | UNANIMITE |
| 002 | Résultat reporté | 295 948,63 € | |
| TOTAL..... | | 475 812,00 € | |

| B.S. 2014 « LA CROUZETTE » | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 659 501,86 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 659 501,86 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 375 812,00 € | UNANIMITE |
| 001 | Solde d'exécution positif reporté | 283 689,86 € | |
| TOTAL..... | | 659 501,86 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «Les Roches Bleues» à
Saint-Thibéry

N° 001380

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « Les Roches Bleues » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 54 845,00 €
- Section d'investissement..... 109 690,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire
Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,
Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM «Les Roches Bleues »,*

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LES ROCHES BLEUES » | | | VOTE |
|--|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | UNANIMITE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 54 845,00 € | |
| TOTAL..... | | 54 845,00 € | |
| RECETTES | | | UNANIMITE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 54 845,00 € | |
| TOTAL..... | | 54 845,00 € | |

| B.S. 2014 « LES ROCHES BLEUES » | | | VOTE |
|--|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | UNANIMITE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 54 845,00 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 54 845,00 € | |
| TOTAL..... | | 109 690,00 € | |
| RECETTES | | | UNANIMITE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 16 | Emprunts | 54 845,00 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 54 845,00 € | |
| TOTAL..... | | 109 690,00 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «Les Pradels» à
pomérols

N° 001381

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budget et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « Les Roches Bleues » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 207 876,10 €
- Section d'investissement..... 207 876,10 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM «Les Pradels »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LES PRADELS » | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 207 876,10 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 207 876,10 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 74 | Dotations et participations | 47 788,18 € | |
| 002 | Résultat reporté | 160 087,92 € | UNANIMITE |
| TOTAL | | 207 876,10 € | |

| B.S. 2014 « LES PRADELS » | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 001 | Solde d'exécution reporté | 207 876,10 € | UNANIMITE |
| TOTAL | | 207 876,10 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 207 876,10 € | |
| TOTAL..... | | 207 876,10 € | UNANIMITE |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «La Capucière» à
Bessan

N° 001382

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » à Bessans et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « La Capucière » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 6 838 780,32 €
- Section d'investissement..... 7 560 893,96 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM «La Capucière »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » à Bessan de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LA CAPUCIERE » | | | VOTE |
|-----------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | UNANIMITE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 50 000,00 € | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 6 788 780,32 € | |
| TOTAL..... | | 6 838 780,32 € | |
| RECETTES | | | UNANIMITE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 6 838 780,32 € | |
| TOTAL..... | | 6 838 780,32 € | |

| B.S. 2014 « LA CAPUCIERE » | | | VOTE |
|-----------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | UNANIMITE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 6 838 780,32 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 722 113,64 € | |
| TOTAL..... | | 7 560 893,96 € | |
| RECETTES | | | UNANIMITE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 722 113,64 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 6 788 780,32 € | |
| TOTAL..... | | 7 560 893,96 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du Parc
Technologique à Saint-Thibéry

N° 001383

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur :

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du « Parc Technologique » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 212 316,80 €
- Section d'investissement..... 424 633,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire
Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,
Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du « Parc Technologique »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

| B.S. 2014 « PARC TECHNOLOGIQUE » | | | |
|---|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 212 316,80 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 212 316,80 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 212 316,80 € | |
| TOTAL..... | | 212 316,80 € | UNANIMITE |

| B.S. 2014 « PARC TECHNOLOGIQUE » | | | |
|---|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 212 316,80 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 212 316,80 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 424 633,60 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 212 316,80 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 212 316,80 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 424 633,60 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «L'Audacieux» à
Florensac

N° 001384

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe PAEHM « L'Audacieux » à Florensac et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « L'Audacieux » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 961 424,37 €
- Section d'investissement..... 922 848,74 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux »,

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac de la façon suivante :

| B.S. 2014 « L'AUDACIEUX » | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 961 424,37 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 961 424,37 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 961 424,37 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 961 424,37 € | |

| B.S. 2014 « L'AUDACIEUX » | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 961 424,37 € | UNANIMITE |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 961 424,37 € | |
| TOTAL..... | | 1 922 848,74 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 961 424,37 € | UNANIMITE |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 961 424,37 € | |
| TOTAL..... | | 1 922 848,74 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «Le Roubié» à Pinet

N° 001385

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « Le Roubié » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 35 415,00 €
- Section d'investissement..... 70 830,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM du « Roubié » à Pinet de la façon suivante :

| B.S. 2014 » LE ROUBIÉ » | | | |
|---------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 35 415,00 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 35 415,00 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 70 830,00 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 35 415,00 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 35 415,00 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 70 830,00 € | |

| B.S. 2014 « LE ROUBIÉ » | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 35 415,00 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 35 415,00 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 35 415,00 € | |
| TOTAL..... | | 35 415,00 € | UNANIMITE |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM «La Méditerranéenne»

N° 001386

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « La Méditerranéenne » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 1 661 611,61 €
- Section d'investissement..... 2 078 223,22 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM du «La Méditerranéenne» à Agde de la façon suivante :

| B.S. 2014 « LA MEDITERRANÉENNE » | | | |
|---|--|-----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 011 | Charges à caractère général | 130 000,00 € | UNANIMITE |
| 66 | Charges financières | 15 000,00 € | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 516 611,61 € | |
| TOTAL..... | | 1 661 611,61 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 661 611,61 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 1 661 611,61 € | |

| B.S. 2014 « LA MEDITERRANÉENNE » | | | |
|---|--|-----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 416 611,61 € | UNANIMITE |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 661 611,61 € | |
| TOTAL..... | | 2 078 223,22 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 561 611,61 € | UNANIMITE |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 1 516 611,61 € | |
| TOTAL..... | | 2 078 223,22 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
PAEHM « Jacques Cœur » à
Montagnac

N° 001387

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budget et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du PAEHM « Jacques Cœur » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 21 882,25 €
- Section d'investissement..... 43 764,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

*Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014
du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac de la façon suivante :

| B.S. 2014 « JACQUES CŒUR » | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 21 882,25 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 21 882,25 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 21 882,25 € | |
| TOTAL..... | | 21 882,25 € | UNANIMITE |

| B.S. 2014 « JACQUES CŒUR » | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 21 882,25 € | |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 21 882,25 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 43 764,50 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 21 882,25 € | |
| 040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 21 882,25 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 43 764,50 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Budget
Supplémentaire 2014 du
« Hameau agricole » à Saint-
Thibéry

N° 001388

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe du « Hameau agricole » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre et/ou opération.

Le Budget Supplémentaire 2014 du « Hameau agricole » se résume de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 390 694,20 €
- Section d'investissement..... 781 388,40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Vu la Commission des finances réunie le 13 juin 2014,

Après avoir examiné le projet de Budget Supplémentaire 2014

du Budget annexe du « Hameau agricole »,

- **APPROUVE** chaque chapitre du B.S. 2014 du Budget annexe du « Hameau agricole » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

| B.S. 2014 « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » | | | |
|---|--|----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 390 694,20 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 390 694,20 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections | 390 694,20 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 390 694,20 € | |

| B.S. 2014 « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » | | | |
|---|--|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opération | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 040 | Opération ordre transfert entre sections | 390 694,20 € | UNANIMITE |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 390 694,20 € | |
| TOTAL..... | | 781 388,40 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 390 694,20 € | UNANIMITE |
| 040 | Opération ordre transfert entre sections | 390 694,20 € | |
| TOTAL..... | | 781 388,40 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Création du Budget annexe des
«Ordures Ménagères» et
adoption du Budget Primitif
2014

N° 001389

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTE-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

LEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003. Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la CAHM qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde.

Il est proposé de créer un Budget annexe des « Ordures Ménagères » afin de mieux analyser en toute clarté la gestion de ce service (collecte, traitement et service des encombrants), à compter du 1^{er} juillet 2014.

Ainsi, monsieur le vice-président présente à cet effet le Budget annexe des « Ordures Ménagères » et propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer d'une part sur la création de son budget annexe et d'autre part de procéder à un vote par chapitre de celui-ci dont la balance générale du Budget Primitif 2014 se présente de la façon suivante :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|----------------|----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 8 771 725,50 € | 8 771 725,50 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 0,00 € | 0,00 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président, délégué aux finances et l'optimisation budgétaire
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 juin 2014,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2014 du Budget annexe « Ordures Ménagères »,*


DECIDE A

- **DE CREER** le Budget annexe des « Ordures Ménagères » à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- **D'APPROUVER** chaque chapitre du Budget annexe des « Ordures Ménagères » de la façon suivante :

| B.P. 2014 DES « ORDURES MENAGERES » | | | |
|--|---------------------------------------|-----------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chapitre | Libellé | Proposition nouvelle | |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 789 682,28 € | UNANIMITE |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 7 982 043,22 € | |
| TOTAL..... | | 8 771 725,50 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| 73 | Impôts et taxes | 8 771 725,50 € | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 8 771 725,50 € | |

| B.P. 2014 DES « ORDURES MENAGERES » | | | |
|--|---------|----------------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | | VOTE |
| Chap./opératio n | Libellé | Proposition nouvelle | |
| | | | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 0,00 € | |
| RECETTES | | | VOTE |
| | | | UNANIMITE |
| TOTAL..... | | 0,00 € | |

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Composition de la Commission
Locale d'Évaluation des
Transferts des Charges

N° 001390

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
5.7.3. « Commission de répartition des charges »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Loi du 12 juillet 1999, prévoit que les groupements soumis à Fiscalité Professionnelle Unique doivent mettre en place une **Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges (CLETC)** qui a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des communes vers la Communauté d'agglomération lorsqu'il y a transfert de compétences. Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation (AC) reversée par l'agglomération aux communes (ou ajouté pour les communes qui ont une AC positive). Cette commission ne dispose que d'un pouvoir de proposition, c'est donc à la majorité qualifiée de l'ensemble des communes-membres que les Conseils Municipaux valident les transferts de charges.

Il indique que la CLECT est une commission permanente mise en place à chaque renouvellement de Conseils Municipaux et se compose d'au moins un représentant de chaque Conseil Municipal des communes-membres de l'EPCI. La loi ne précisant pas le nombre maximum de membres de cette commission, chaque groupement en fixe librement la composition. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Par conséquent il est proposé de que la CLECT soit composé d'un représentant par commune désigné par son Conseil Municipal et choisi parmi les conseillers communautaires titulaires siégeant au Conseil communautaire (*1 titulaire et 1 suppléant*).

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** la composition de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges, telles que proposées ci-dessus ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes et invite chaque Conseil Municipal à désigner un représentant titulaire et un suppléant s'il le souhaite.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Commission Intercommunale
des Impôts directs : proposition
de la liste des commissaires
titulaires et suppléant

N° 001391

Question N°31 à l'O.J.

Ref. : FINANCES
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN-TTHIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts rendant désormais obligatoire la création -par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique- d'une **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**,

Elle est composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires, le Conseil communautaire a institué une CIID par délibération en date du 26 septembre 2011 (*notifiée à la direction régionale des finances publiques auprès des services préfectoraux le 4 octobre 2011*).

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- elle participe, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale

Son rôle est consultatif.

Dans ce cadre et suite aux Elections municipales et intercommunales, les communes-membres ont été sollicitées par la Communauté d'agglomération afin de récolter leurs propositions sur la nomination des commissaires pouvant siéger à cette CIID.

Il convient, à présent, que l'Assemblée délibérante dresse la liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté). Il est rappelé que ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes-membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : « *les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission* ».

Monsieur le Rapporteur stipule que la liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants sera transmise la Directrice régionale des finances publiques qui arrêtera la liste définitive des membres (10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants) afin de constituer la CIID.

Par conséquent, sur proposition de son Rapporteur, les membres du Conseil communautaire sont amenés à approuver la liste des 20 propositions de commissaires titulaires et de 20 propositions de commissaires suppléants choisis selon les prescriptions indiquées ci-dessus et susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs en qualité de commissaires titulaires et suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les listes *jointes en annexe*, chacune composée de 20 noms remplissant les conditions réglementaires et qui seront proposées à madame la Directrice Régionale des Finances publiques afin que la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CAHM soit constituée.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

**Apurement du compte 1069
du Compte de gestion 2013 :
régularisation des écritures
ICNE (Intérêt Couru Non Echu)
de l'exercice 2006**

N° 001392

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : FINANCES

7.1.1. « Budgets et comptes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LÉBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTHIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire

A la demande du Trésorier en date du 26 février 2014 et suite à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable de 2006, la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) est devenue une opération d'ordre mixte, l'imputation en section d'investissement a été transformée en opération non budgétaire.

Une écriture non budgétaire a été effectuée -par le Trésorier de notre EPCI- à titre provisoire en 2006, majorant le résultat d'investissement du Compte Administratif 2005 de la CAHM d'un montant de 277 084 € (compte 1069).

Il convient de préciser que les modalités d'apurement du compte 1069 ont été précisées par une circulaire de juillet 2013, cette mesure aura pour conséquence l'augmentation du déficit d'investissement d'où l'annulation de l'opération d'origine avec une dépense au compte 1068.

Par conséquent, afin d'apurer cette écriture à la demande du Trésorier, il convient de délibérer pour émettre un mandat au compte 1068 (opération d'ordre mixte) pour un montant de 277 084 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à procéder à la régularisation des écritures ICNE de l'exercice 2006.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** à l'apurement du compte 1069 du compte de gestion 2013 ;
- **D'EMETTRE** un mandant au compte 1068 (opération d'ordre mixte) pour un montant de 277 084 € ;
- **DIT QUE** les crédits ont été prévus au Budget Supplémentaire 2014.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Attribution de l'indemnité
de conseil au receveur de la
Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée

N° 001393

Question N°33 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.5. « autres »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTHIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Décret 82-979 du 19 novembre 1982 modifié, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
- Vu l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le Président rappelle qu'en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions, les comptables du Trésor -exerçant les fonctions de receveur d'un établissement public local- sont autorisés à fournir personnellement aux EPCI des prestations de conseil et d'assistance, moyennant le versement d'une indemnité de conseil par l'EPCI. Cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil communautaire.

Le trésorier principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, monsieur MARTINETTI Daniel (en poste depuis le 1^{er} octobre 2012) a fait connaître son accord pour continuer à assurer des missions de conseil et d'assistance auprès de l'agglomération en matière budgétaire, économique, financière et comptable et, notamment, dans les domaines relatifs à la gestion de trésorerie.

Dans ce cadre et suite aux élections municipale et intercommunale, il convient à présent que la Communauté d'agglomération délibère sur l'attribution de l'indemnité de conseil du Receveur pour le mandat 2014-2020 au taux de 100 % du plafond règlementaire (soit un montant annuel de l'ordre de 7 000 €).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** au comptable public, monsieur MARTINETTI Daniel, Trésorier principal l'indemnité de conseil fixée à 100 % de la limite prévue à l'article 4 de l'Arrêté du 16 décembre 1983 pour toute la durée du mandat du Conseil communautaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense en résultant au chapitre 011 (charges à caractères général), article 6225 (indemnités au comptable et aux receveurs) du Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles D'ETTORE'. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in a bold, black, sans-serif font.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Engagement des frais « fêtes,
cérémonies et réceptions » :
délibération de principe

N° 001394

Question N°34 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7.1.5. « autres »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LÉBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée engage, chaque année, des **frais relatifs aux fêtes, cérémonies et réceptions**. La réglementation ne stipule pas précisément la nature des pièces justificatives à produire à l'appui des mandats imputés sur les comptes 6232 « *fêtes et cérémonies* » et 6257 « *réceptions* ».

Monsieur le Rapporteur expose que le Ministère du Budget recommande la production d'une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à imputer sur ces articles et fixant leurs principales caractéristiques, en liaison avec un intérêt intercommunal. Il indique que cette procédure évite de prendre une délibération pour chaque dépense.

Afin de concilier d'une part, les impératifs de représentation liés aux manifestations et réceptions diverses concernant la vie et les compétences intercommunales et d'autre part, le souci de régularité comptable dont la vérification appartient au Trésorier Principal, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de prendre une délibération de principe pour la durée du mandat.

Il précise qu'aux termes des instructions comptables en vigueur, les frais imputés aux articles 6232 et 6257 du budget de la communauté d'agglomération concernent des dépenses engagées à l'occasion de fêtes ou cérémonies nationales et locales, ainsi que des frais de réceptions diverses ayant un caractère d'utilité intercommunale.

Suite aux élections municipale et intercommunale, il convient de délibérer sur les principaux types de frais de fêtes, cérémonies et réceptions sans conférer un caractère exhaustif à cette énumération et qui concerne notamment, les manifestations suivantes :

- frais liés aux animations et cérémonies organisées ou soutenues par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et inscrites dans le Budget comme, par exemple, VINOCAPI, les Hérault du Cinéma, Maisons fleuries, animations dans les médiathèques intercommunales, cérémonie des vœux...
- frais liés à la vie associative locale d'intérêt communautaire,
- frais liés aux expositions diverses organisées par la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée », par exemple en soutien des Métiers d'art...,
- frais de réception liés à des manifestations et réunions diverses ayant un caractère intercommunal.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la prise en charge par le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, des frais listés précédemment, sur la base des frais réels, conformément aux instructions ministérielles ci-dessus rappelées ;
- **D'AUTORISER** les mandatements correspondants sur le fondement de cette délibération de principe.

Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

**Mandat spécial : remboursement
de frais d'un élu dans le cadre
d'un séminaire national sur
Paris sur la recomposition
spatiale dans les territoires à
risques littoraux**

N° 001395

Question N°35 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
5.6.3. « mandats spéciaux et frais de
déplacement des élus »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a lancé en 2012, auprès des collectivités intéressées, un appel à projet « *expérimentation de la relocalisation des activités et des biens / recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux* ». Cinq projets ont été retenus en décembre 2012 dont celui de la « côte ouest de Vias » porté par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les communes de Vias et de Portiragnes. Il s'agit de mener les réflexions pour un aménagement durable du secteur de la côte ouest de Vias, à une échelle de temps et d'espace plus importante, avec le soutien et l'accompagnement des services centraux de l'Etat.

Le ministère de l'Ecologie a souhaité faire un bilan à mi-parcours avec l'ensemble des porteurs de projet dont celui de la « côte ouest de Vias ». Pour cela, une journée séminaire a été organisée par le Ministère à Paris le 19 mai 2014, et madame Gwendoline CHAUDOIR a été chargée de représenter la CAHM.

Ainsi, considérant que cette mission rentre dans le cadre légal d'un mandat spécial (mission accomplie dans l'intérêt de la CAHM pour un objet précis et limité à une journée), il est proposé d'attribuer un **mandat spécial** à **madame CHAUDOIR** pour ce déplacement sur Paris et de procéder aux remboursements de ses frais de transport, soit à la somme de 218 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

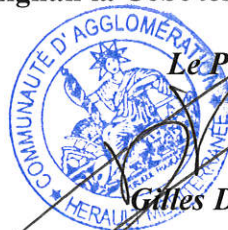
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMIE

- **D'ATTRIBUER** à madame Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement, un mandat spécial pour représenter la Communauté d'agglomération à la journée qui a été organisée par le Ministère de l'Ecologie à Paris le 19 mai dernier concernant « l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens / recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux » ;
- **D'AUTORISER** le remboursement -au réel- à madame CHAUDOIR les frais de transport relatifs à ce déplacement (soit 218 €) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Régie de Recettes «sentier
découverte» à Portiragnes :
modification de certains tarifs

N° 001396

Question N°36 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
T.I.A. « régies de recettes et d'avances »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions d'animations et de sensibilisation au respect de l'environnement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'organiser des visites guidées sur le Sentier découverte « La Grande Maire » à Portiragnes dont la majeure partie est propriété du Conservatoire du Littoral.

Ainsi, en 2008 la Communauté d'agglomération a commencé par faire connaître cet espace naturel protégé à l'occasion de manifestations nationales et internationales (Journées Européennes du Patrimoine, Journées Mondiales des Zones Humides...) puis, en 2010 une Régie de Recettes a été créée pour des visites guidées touristiques le mercredi soir en juillet et août, étendue en 2011 aux accueils de loisirs toute l'année.

Chaque année, 100 à 150 personnes participent à ces sorties de découverte de la faune et de la flore de ce site Natura 2000.

Madame le Rapporteur expose que les tarifs initiaux étaient de 2 € pour les personnes de plus de 12 ans et de 62 € pour les groupes mais, que suite à une augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014, il convient d'adopter une modification du tarif pour les prestations proposées pour l'accueil des Centres de Loisirs extérieurs au territoire de la Communauté d'agglomération et autres groupes et de le porter à la somme de 64 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil de fixer les tarifs suivants :

- 2 € par personne à partir de 12 ans
- 64 € pour l'accueil des Centres de Loisirs extérieurs au territoire de la CAHM et autres groupes,
- Gratuité pour l'accueil des Centres de Loisirs du territoire intercommunal.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMIE

- **DE MODIFIER** les tarifs de la Régie de Recettes du sentier découverte de la Grande Maire à Portiragnes, tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes de cette régie sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Lézignan la Cèbe. The stamp contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LÉZIGNAN LA CÈBE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles D'ETTORE'. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in a bold, black, sans-serif font.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Rapport d'observations de la
CRC L.-R. concernant la gestion
de la CAHM au cours des
exercices 2006 et suivants

N° 001397

Question N°37 à l'O.J.

Réf : ADMINISTRATION GENERALE
7.1.5. « autres : ordre de réquisition du
comptable, communication sur lettre
d'observations définitives de la CRC »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à compter de l'exercice 2006, ainsi qu'au jugement des comptes produits par le comptable sur la période 2006 à 2010.

En application de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon du 16 mai 2014 accompagné de la réponse de l'ordonnateur (ensemble reçu le 19 mai 2014) doit être communiqué au Conseil communautaire. Il a été inscrit à l'ordre du jour et joint à la convocation adressée à chaque élu le 24 juin 2014.

L'ensemble de ces documents donne lieu à un débat. Par la suite, il sera communicable aux tiers.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte de la communication de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président et après débat,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon N°146/534 du 16 mai 2014 portant sur l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les exercices 2006 et suivants.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Plan de formation des Elus :
fixation des orientations
générales

N° 001398

Question N°38 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENEARLE
5.6.2. « formation des élus »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

LEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivité dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leur fonction. Après son renouvellement, le Conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il précise que les frais de formation constituent une dépense obligatoire à condition que l'organisme qui dispense la formation soit agréé. Le financement comprend :

- les frais de déplacement (transport, séjours...),
- les frais d'enseignement et la compensation de perte éventuelle de salaire et de revenu justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours x 8 heures dans la limite de 1 fois et demie la valeur horaire du SMIC pour toute la durée du mandat.

Ces frais sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus (soit à titre indicatif, un plafond de 54 194 €/an).

Il est donc proposé de définir les thèmes suivants pour la formation des Elus communautaires :

- les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public et gestion de fait, démocratie locale, intercommunalité).
- formations en lien avec les compétences de l'Etablissement et les délégations des élus (développement économique, politique de la ville, aménagement de l'espace, transport, urbanisme et permis de construire, habitat, travaux, patrimoine, environnement, lecture publique, insertion...)

Ces formations seront dispensées à la charge de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre des limites réglementaires précitées.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à fixer les orientations générales en matière de formation des élus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ETABLIR** le plan de formation des Elus communautaires conformément aux thèmes proposés ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires à la prise en charge de ce plan de formation.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Bilan des acquisitions et cessions
foncières de la CAHM
sur l'exercice 2013

N° 001402

Question N°42 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
3.1.1. « acquisitions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTHIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif selon le même article.

Ce bilan retrace la politique foncière de la Communauté d'agglomération traduisant ainsi sa volonté de développement économique.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération poursuit ses objectifs socio-économiques ou d'aménagement et a acquis et cédé en 2014 les terrains et/ou ensembles immobiliers dont le détail figure en annexe.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre acte de ces acquisitions et cessions foncières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2013.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The signature block features a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The seal contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black capital letters below the signature.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Commission de Délégation de
Service Public pour la gestion de
l'Assainissement Non Collectif :
modalités de dépôt de liste des
candidats et élection

N° 001403

Question N°43 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
I.2.1. « délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux procédures de délégations de service
public »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article L 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, une commission « spécialisée » intervient dans la procédure administrative.

Il précise que :

- ✓ la présidence de la Commission de Délégation de Service Public est assurée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentant légal de la collectivité mais qu'il peut donner délégation à un élu,
- ✓ elle est composée de cinq élus titulaires et autant de suppléants,
- ✓ siègent également le comptable public et un représentant des services chargés de la concurrence avec voix consultative.

Monsieur le Rapporteur expose que la communauté d'agglomération a confié depuis le 1^{er} janvier 2014 par le biais d'une délégation de service public Assainissement Non Collectif à la société LYONNAISE DES EAUX.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il donne lecture des listes déposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Assainissement Non Collectif ;

Vu les résultats du scrutin;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

➤ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission de Délégation de Service Public pour l'assainissement non collectif :

- Membres titulaires :

Robert GAIRAUD ; Louis BENTAJOU ; Richard MONÉDÉRO ; Jean-Marie AT ; Alain GRENIER

- Membres suppléants :

Yann LLOPIS ; Rémy GLOMOT ; Rémi BOUYALA ; Bernard SAUCEROTTE ; Gérard REY

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the 'Communauté d'Agglomération Lézignan la Cèbe' with a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the seal. The signature is written in a cursive style and includes the text 'Le Président,' above the name 'Gilles D'ETTORE' which is printed in a bold, sans-serif font below the seal.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Commission de Délégation de
Service Public pour la gestion du
Transport Urbain de voyageurs :
modalités de dépôt de liste des
candidats

N° 001404

Question N°44 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
1.2.1. « délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux procédures de délégations de service
public »

- Vu l'article L 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, une commission "spécialisée" intervient dans la procédure administrative.

Il précise que :

- ✓ la présidence de la Commission de Délégation de Service Public est assurée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentant légal de la collectivité mais qu'il peut donner délégation à un élu,
- ✓ elle est composée de cinq élus titulaires et autant de suppléants,
- ✓ siègent également le comptable public et un représentant des services chargés de la concurrence avec voix consultative.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération a confié depuis le 1^{er} mars 2010 par le biais d'une délégation de service public la gestion du transport urbain de voyageurs à la société CARPOSTAL.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il donne lecture des listes déposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion du transport urbain de voyageurs ;

Vu les résultats du scrutin;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

➤ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission de Délégation de Service Public pour Le transport urbain de voyageurs :

- Membres titulaires :

Gérard BARRAU ; Sébastien FREY ; Stéphane PEPIN-BONET ; Christian THERON ; Allain JALABERT

- Membres suppléants :

Yann LLOPIS ; Catherine CORBIER. ; Alain RYBAUX ; Gérard REY ; Alain GRENIER

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Syndicat Mixte du Bassin du
Fleuve Hérault (SMBFH) :
remplacement d'un membre
suppléant

N° 001405

Question N°45 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5.3.1. « désignation des représentants : EPCI »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le territoire de notre Communauté d'agglomération est traversé du nord au sud par le fleuve Hérault, élément naturel majeur. La gestion cohérente de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (depuis sa source dans le Gard jusqu'à l'embouchure à Agde) est donc essentielle.

Aussi, afin de participer à la mise en œuvre de la politique de l'eau définie par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle du bassin versant avec l'ensemble des acteurs concernés regroupés dans un Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) le Conseil communautaire, par délibération en date du 15 mai 2007, a décidé de se doter de la compétence supplémentaire « *coordination, animation et études* » pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques » ; cette décision a été validée par arrêté préfectoral du 5 octobre 2007 et par délibération en date du 30 novembre 2007, l'Assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à la création de ce Syndicat.

Par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil communautaire a désigné ses représentants pour la durée du mandat 2014/2020.

Le SMBFH a saisi la Communauté d'agglomération et a indiqué que monsieur FREY Sébastien, non seulement, était à la fois suppléant de monsieur GAUDY Vincent pour la CAHM mais, également, suppléant de monsieur GAUDY au titre du Conseil Général.

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner un nouveau membre suppléant parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault :

- Madame CHAUDOIR Gwendoline, membre suppléant

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Commission Locale de l'Eau du
Bassin versant du fleuve Hérault
: désignation d'un second
représentant de la CAHM

N° 001406

Question N°46 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5.3.1. « désignation des représentants : EPCI »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- *Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.*
- *Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.*

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant.

Ce schéma a une portée réglementaire puisqu'il s'impose aux documents d'urbanisme conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement et qu'il est devenu opposable aux tiers en application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Un arrêté inter-préfectoral du Gard de l'Hérault a fixé le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du fleuve Hérault. A cet effet, une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée à l'initiative des deux préfets de région.

La Communauté d'agglomération détient deux sièges au sein de l'instance d'élaboration et du suivi du SAGE du Fleuve Hérault qu'est la commission Locale de l'Eau (CLE). Pour l'heure, seul un représentant a été désigné par délibération en date du 24 avril 2014.

Aussi, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner parmi les membres du Conseil communautaire un **second représentant** qui sera appelé à siéger au sein de la CLE et participera à l'élaboration et au suivi du SAGE Bassin versant fleuve Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la CLE du Bassin versant fleuve Hérault
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein de la Commission Locale de l'Eau du Bassin versant du fleuve Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin fleuve Hérault :
 - Monsieur **MARTINEZ** Jean, membre titulaire.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

OBJET :

Syndicat mixte des transports en
commun de l'Hérault (SMTCH)

N° 001407

Question N°47 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERAL
5.3.1. « désignation des représentants : EPCI »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est (par la loi) l'autorité organisatrice de transport urbain de voyageurs sur son périmètre. Par délibération en date du 26 juin 2003, la Communauté d'agglomération a adhéré au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault qui assure l'organisation des transports collectifs interurbains et des transports scolaires du département de l'Hérault.

Par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil communautaire a désigné ses représentants pour la durée du mandat 2014/2020.

Le SMTCH a saisi la Communauté d'agglomération et a indiqué que monsieur FREY Sébastien siégeait déjà en sa qualité de Conseiller Général. Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner parmi les membres du Conseil communautaire **un nouveau membre suppléant** qui sera appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault,
Après en avoir délibéré,*


A L'UNANIMITE


- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein du Syndicat Mixte des Transport en commun de l'Hérault :
 - **Monsieur Alain GRENIER**, membre titulaire

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Conseil de développement :
désignation de nouveaux
membres

N° 001408

Question N°48 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5.3.1. « désignation des représentants : EPCI »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZES** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la mise en place d'un Conseil de Développement est une obligation prévue par l'article 26 de la Loi du 25 juin 1999. Un Conseil de développement est une Assemblée consultative placée auprès du Conseil communautaire composée de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ayant pour objet d'être associée à l'élaboration du Projet d'agglomération et à toute question relative aux projets d'aménagement et de développement de la Collectivité et favorise la démocratie locale participative.

Monsieur le Président rappelle que par Délibération du 27 janvier 2003, le Conseil communautaire a approuvé la création de l'assemblée du Conseil de développement,

Il précise que le Conseil de développement a un rôle à tenir dans l'accompagnement de l'agglomération sur ses projets (Projet d'agglomération, Agenda 21, Plan Climat-Energie territorial).

En conséquence, tout en gardant l'ossature originelle de la représentativité de la population du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, faisant suite aux élections municipale et intercommunale et après avoir consulté l'ensemble des maires des communes-membres, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner de nouveaux représentants qui siègeront à titre bénévole et seront titulaires pour la durée du mandat au sein de cette structure :

| COMMUNES | MEMBRES |
|-------------------------|---|
| ADISSAN | <ul style="list-style-type: none"> • Véronique MOULIERES |
| AGDE | <ul style="list-style-type: none"> • Jean Marie ESTEVE • Marie-Chantal PERET • Michel MARTIN • Thierry DOMINGUEZ • Jean-Paul ABBES • Michel ADGE • Georges CLEOPHAS • Romain DELORS • Charles ROBIN • Martine LESSAULT • Ghislain TOURREAU • Nicolas ODUL |
| AUMES | <ul style="list-style-type: none"> • Michel GUTTON |
| BESSAN | <ul style="list-style-type: none"> • Marcel DICKS • Jacques NESPOULOUS • Emmanuel GARCIA |
| CASTELNAU DE GUERS | <ul style="list-style-type: none"> • Roland CROS |
| CAUX | <ul style="list-style-type: none"> • Max CARRIERE • David LOPEZ • Pierre QUINONERO |
| CAZOULS D'HERAULT | <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Claude SEGUELA |
| FLORENSAC | <ul style="list-style-type: none"> • Michel GAUDY • Gilles MAFFRE |
| LEZIGNAN LA CEBE | <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric THIEFFRY |
| MONTAGNAC | <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric CHOUVION • Claude PRADHEILLE • Jean-Claude COROIR • Marie Claude BARATTINI |
| NEZIGNAN L'EVEQUE | <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Louis CANTAGRILL |
| NIZAS | <ul style="list-style-type: none"> • Guy ABELLANET |
| PEZENAS | <ul style="list-style-type: none"> • Arnaud RASIGADE, • Gérard SAUDO, • Luc VIDAL, • Christian SEMPERE, • Daniel MICHEL, • Catherine BAQUERRE • Xavier PRUNIAUX, • Richard VIGNAUD |
| PINET | <ul style="list-style-type: none"> • Pierre THIEULE • Guy BASCOU |
| POMEROLS | <ul style="list-style-type: none"> • Jean Louis LAUX |
| PORTIRAGNES | <ul style="list-style-type: none"> • Louis GRANDJACQUET |
| SAINT THIBERY | <ul style="list-style-type: none"> • Florence DE MARTINO • Damien LERASLE |
| SAINT PONS DE MAUCHIENS | <ul style="list-style-type: none"> • Jean-François BARACHINA |
| VIAS | <ul style="list-style-type: none"> • Michel SAINT-BLANCAT • Antoine BELMONTE • Claude TABACCHI • Philippe ROBERT |

Le Conseil de Développement se réunira trois à quatre fois dans l'année et sera donc amené à travailler sur des projets communautaires qui auront été soumis aux commissions développement du territoire et développement économique qui établiront une synthèse qui sera présentée en Assemblée plénière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la liste des nouveaux membres du Conseil de Développement tel que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Centre hospitalier de Pézenas :
Représentant de la CAHM au
sein du Conseil de surveillance
du Centre hospitalier de Pézenas

N° 001409

Question N°49 à l'O.J.

Réf : ADMINISTRATION GENERALE
5.3.1. « désignation des représentants : EPCI »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

- *Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital dite « hôpital, patients, santé et territoire » prévoyant la gouvernance des hôpitaux et notamment la présence d'un conseil de surveillance ;*
- *Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;*
- *Vu les articles R6143-1 et -2 du Code de la santé publique relatifs à la composition des conseils de surveillance ;*
- *Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.*

Monsieur le Président rappelle que l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon a sollicité la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de désigner un représentant pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Pézenas.

Il indique que selon l'article R6143-1 du Code de la santé publique ce conseil est composé de neuf membres répartis en trois collèges :

- les collectivités territoriales,
- les représentants du personnel
- les personnalités qualifiées.

Le premier collège comprend un siège attribué au maire de la commune-siège de l'établissement principal (Pézenas), un siège attribué au Président du Conseil Général de l'Hérault et un siège attribué à un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune-siège de l'établissement est membre.

L'Assemblée délibérante est invitée à désigner parmi les membres du Conseil communautaire un représentant afin de siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Pézenas ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Pézenas :

- **Madame Edith FABRE**

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The signature block features a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter and a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, with the name 'Gilles D'ETTORE' printed in bold black capital letters below it. The words 'Le Président,' are written in italics above the signature.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Construction d'un réseau Très
Haut Débit en fibre optique sur
le territoire de la CAHM :
adoption d'un nouveau plan de
financement

N° 001410

Question N°50 à l'O.J.

Réf. : ECONOMIE – RESEAU TRES HAUT DEBIT
7.5.1 « demandes de subventions »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a envisagé un projet pluriannuel de déploiement d'un réseau en fibre optique sur son territoire allant jusqu'en 2016.

Monsieur le Rapporteur expose que pour mener à bien ce projet en fonction des financements disponibles il a été décidé de le phaser et de présenter aux financeurs une première étape de travaux pour 2014.

Le plan de financement du projet a été modifié suite au résultat de l'appel d'offres qui a permis d'obtenir des prix sensiblement inférieurs à l'estimation initiale.

Le montant estimatif actualisé de la phase 1 (2014) est donc le suivant (valeurs HT) :

| | |
|---|-----------------------|
| Prix Global et Forfaitaire : Lot n°1 | 695 000,00 € |
| Prix Global et Forfaitaire : Lot n°2 | 183 139,53 € |
| Lot n°1/Lot n°2 prestations sur bon de commande | 200 000,00 € |
| IRU (droit d'usage du réseau de Num'Hérault) tronçon Bessan/Florensac | 175 510,00 € |
| Maitrise d'Œuvre | 86 601,00 € |
| Maitrise d'Œuvre - Prestations Complémentaires | 15 600,00 € |
| Mission Sécurité Protection Santé | 16 000,00 € |
| | 1 371 850,53 € |

Le nouveau plan de financement est désormais le suivant :

- Union Européenne (FEDER)..... 400 000 € soit 29,16 %
- Département de l'Hérault..... 240 000 € soit 17,49 % (validé dans le contrat départemental 2013)
- Autofinancement..... 731 850,53 € soit 53,35 %

1 371 850,53 €

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué aux finances et l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **DE PRELEVER ET D'ENCAISSER** les dépenses et recettes correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Contrat Urbain de cohésion
sociale : répartition des
subventions pour 2014

N° 001411

Question N°51 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT URVAIN &
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
7.5.2. « subventions accordées »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe -au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale- à l'amélioration du quartier prioritaire du centre-ville d'Agde autour de *3 axes principaux :*

- préserver la cohésion sociale,
- s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion,
- concilier au sein du quartier : identité et mobilité

et *5 thématiques :*

- citoyenneté, prévention de la délinquance
- insertion, emploi, développement économique
- habitat, cadre de vie, déplacements
- santé,
- réussite éducative, accès à la culture, lien social

Monsieur le Rapporteur précise que par délibération du 4 avril 2011, un Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé par l'ensemble des partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) pour la période 2011-2014.

Concernant l'exercice 2014, un appel à projet a été lancé, concernant les cinq thématiques prioritaires (30 dossiers ont été déposés dont 26 projets associatifs, 3 projets portés par la ville d'Agde et 1 projet porté par la CAHM) qui a abouti à une enveloppe globale CAHM dont le montant total s'élève à 67 800 € afin de financer 28 actions retenues lors du Comité de pilotage du CUCS réunissant l'ensemble des partenaires.

Ainsi, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|----------|---|
| 5 000 € | à la ville d'Agde pour le fonctionnement de la MJD (Maison de la Justice et du Droit) |
| 3 000 € | à la ville d'Agde pour l'action « Club EJA » (Espace Jeunes Agathois) : prise en charge des jeunes (11/17 ans) hors temps scolaire |
| 2 000 € | à la ville d'Agde pour l'action « Job'athlon » (mise en contact d'employeurs avec des jeunes) |
| 10 000 € | à l'ADIAV (Association départementale d'information et d'Aide aux Victimes) pour l'action « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation ». |
| 7 000 € | au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Hérault) pour l'action « Permanences d'information et de médiation familiale ». |
| 800 € | à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Prévention du Surendettement » |
| 1 000 € | à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Parentalité » |
| 1 000 € | à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Français Langue d'Insertion » |
| 10 000 € | à EPISODE pour l'action « Point d'accueil Ecoute Pézenas : permanences pour les jeunes en situation de conduite addictive et de mal être ainsi que leurs parents » |
| 1 000 € | à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour « Atelier de théâtre pour enfants et ados» |
| 1 500 € | aux FOYERS RURAUX pour l'action « Les Portes du Temps, Canal du Midi » |
| 1 000 € | à COMHA (Comité d'organisation et Manifestations Historiques d'Agde) pour la mise en place d'ateliers participatifs. |
| 500 € | à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) pour son action spécifique « Permanences à la Maison de l'Habitat » en lien avec le centre social pour les habitants du quartier |
| 2 500 € | à MLI CENTRE HERAULT pour l'action « Cultive ton patrimoine » |
| 11 000 € | au CLJ (Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale) pour son action « accueil de loisirs sans hébergement» avec des activités éducatives en juillet et en août, plage du môle au Cap d'Agde |
| 1 000 € | à ATHLETIC CLUB pour son action « Athlez vous bien ». |
| 2 000 € | à ASSO CONSEIL 34 pour son action « Prévention des Risques Internet » |
| 1 000 € | à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Sorties culturelles pour les femmes » |
| 500 € | à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Ile des Machines » : action d'éveil artistique pour les jeunes |
| 3 000 € | à IMAGINEIRE pour son action « Atelier permanent du Patrimoine maritime et fluvial d'Agde » : découverte de l'identité de la ville pour les habitants du quartier |
| 1 000 € | à IMAGINEIRE pour son action « Master class Kajon » |
| 2 000 € | à EXIL THEATRE pour son action « Litteramer » |

Ces subventions viennent en supplément de celles accordées par :

| | |
|---|-----------|
| - l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE).... | 42 000 € |
| - la Caisse d'Allocations Familiales..... | 22 000 € |
| - la ville d'Agde..... | 37 800 € |
| | 101 800 € |

Au total, le financement consacré au territoire « CUCS » de notre agglomération s'élève à 169 600 €.

A cela s'ajoutera un financement du Conseil Général qui est en cours d'instruction et qui sera voté en cours d'année. Le montant prévisionnel de la participation du Conseil Général est de 20 000 €.

En conséquence, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la répartition de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui concerne environ 1 000 personnes par an (jeunes et adultes).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du CUCS réuni le 14 février 2014,
Où l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la répartition de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Politique de la ville - actions de
prévention en faveur des jeunes :
attribution de subventions à
divers organismes

N° 001412

Question N°52 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT URVAI N &
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
7.5.2. « subventions accordées »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président déléguée au développement du territoire, la politique de la ville

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe au financement de projets de prévention en faveur des jeunes, qui s'inscrivent dans le cadre des actions de la politique de la ville qui visent à revaloriser le centre-ville d'Agde (classé comme quartier urbain « sensible ») et à réduire les inégalités sociales.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à deux organismes pour leurs actions programmées en 2014 dans le cadre des actions d'éducation et de prévention en faveur des jeunes du territoire communautaire :

- Programme de réussite éducative, lutte contre l'échec scolaire – subvention à la Caisse des Ecoles de la Ville d'Agde : structure juridique et financière porteuse du Programme de Réussite Educative (PRE) mis en place en 2006 sur la ville d'Agde et qui s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans ainsi qu'à leur famille. Il s'agit d'aider ces personnes à lutter contre l'échec scolaire et à favoriser la réussite éducative, ainsi que le soutien à la « parentalité » par la mise en place d'actions spécifiques :
 - soutiens individuels des enfants et des parents par des psychologues, éducateurs, enseignants,
 - mise en place d'actions éducatives avec des travailleurs sociaux
 - mise en place d'actions de « tutorats renforcés » avec des référents professionnels (enseignants, spécialistes du comportement des enfants...)

Il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 euros à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde 2014 afin que celle-ci puisse continuer à œuvrer en matière de soutien et d'aide aux jeunes en difficulté scolaire et aux familles.

- « *Ateliers relais* » en direction des jeunes en voie de déscolarisation – subvention au collège Paul Emile Victor d'Agde : l'action « Atelier Relais » mis en place par le Collège Paul Emile Victor, structure juridique porteuse consiste à prendre en charge pendant une session de quatre semaines consécutives durant l'année scolaire, de jeunes ados âgés de 11 à 15 ans au comportement très difficile et /ou en voie de déscolarisation afin de :
 - diagnostiquer leurs difficultés
 - tendre vers une réintégration dans un cursus scolaire
 - élaborer un projet de formation

L'encadrement est assuré par un enseignant, un assistant d'éducation, une éducatrice et des animateurs sportifs de la ville d'Agde (environ 80 jeunes de plusieurs villes de la Communauté d'agglomération ont été accueillis originaires de Pézenas, Bessan, Florensac, Montagnac et Agde).

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 euros au Collège Paul Emile Victor d'Agde afin que celui-ci puisse continuer à œuvrer en matière de soutien à la scolarité pour des jeunes collégiens en difficultés scolaire.

Dans le cadre de l'action de cohésion sociale globale, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution de ces subventions dont le montant total s'élève à 29 000 € et d'autoriser monsieur son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville à signer les conventions de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde une subvention de 25 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** au collège Paul Emile Victor d'Agde une subvention de 4 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville à signer les conventions d'objectif correspondantes auprès de chacun des organismes ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes, soit la somme totale de 29 000 € sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Méditerranéenne (CAHM) with the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEDITERRANÉENNE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles D'ETTORE'. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in a bold, black, sans-serif font.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Renfort d'effectif pour la
sécurité des fêtes votives 2014 de
villages : participation de la
CAHM au coût des mises à
disposition des policiers
municipaux d'Agde

N° 001413

Question N°53 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT URVAIN &
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
1.7. « actes spéciaux et divers »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMÉROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBÉRY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la réglementation (article L 512-3 du Code de la sécurité intérieure) prévoit la mutualisation des polices municipales à titre exceptionnel, notamment lors de manifestations à caractère culturel, récréatif ou sportif.

Ainsi, depuis 2011, un dispositif a été mis en place par notre Communauté d'agglomération pour aider plusieurs communes-membres qui avaient attiré l'attention sur la nécessité de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes de village organisées pendant l'été.

Aussi, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est proposé de renouveler en 2014 la participation au co-financement du coût de la mise à disposition de renforts de policiers municipaux de la commune d'Agde pour la période estivale auprès des communes qui en ont fait la demande pour assurer la sécurité et la tranquillité publique durant les fêtes de villages.

Monsieur le Rapporteur précise qu'à ce jour 10 communes ont demandé à bénéficier de ce dispositif :

- secteur sud du territoire : Bessan, Florensac, Pinet, Pomérols et Saint-Thibéry
- secteur nord du territoire : Adissan, Castelnaud de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault et Lézignan la Cèbe

Ce dispositif représente un total prévisionnel d'une vingtaine de nuitées de 21h à 2h (+ 1 h de trajet aller-retour) correspondant à un équipage de trois agents dont un maître-chien et son chien (pour un coût de 800 € par intervention).

Ces mises à disposition feront l'objet selon la procédure en vigueur d'un Arrêté pris par monsieur le Sous-préfet pour les autoriser.

Par conséquent, il est proposé d'accorder à la commune d'Agde une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 % du coût global de l'ensemble des interventions qui sera versée sur la base du relevé des forces de police que la ville d'Agde produira. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mesure s'engage à participer financièrement proportionnellement au nombre de soirées demandées et à hauteur des 50 % restant et ce conformément au règlement régissant les modalités de paiement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'octroi de cette participation financière auprès de la commune d'Agde, qui constitue une mesure de mutualisation efficace au bénéfice des communes concernées. Elle est évaluée à 9 200 € environ pour l'exercice 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'octroi à la commune d'Agde d'une subvention de fonctionnement égale à 400 € par soirée pour financer le renfort d'effectif pour la sécurité des fêtes de villages des communes membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui en ont fait la demande ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget Primitif de CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Centre de ressources régional
politique de la ville «ville et
territoires» : adhésion de la
CAHM à cette association portée
par l'Etat

N° 001414

Question N°54 à l'O.J.

Réf : DEVELOPPEMENT URBAIN &
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
7.5.2. « subventions accordées »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le vice-président expose que l'Etat, sous l'égide de monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault a émis dès 2011 la volonté de créer un Centre de ressources Politique de la ville en Languedoc-Roussillon sous forme associative. Depuis, des réunions partenariales se sont tenues afin de répondre aux besoins du territoire Languedoc-Roussillon et d'établir les statuts de l'association qui serait la vingtième créée à ce jour.

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'association Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « Villes et Territoires » permettra :

- de participer aux animations du réseau d'élus (dîners débats, formations courtes, etc)
- de bénéficier d'une diffusion privilégiée des publications, lettre d'informations actualisées et ciblées
- de bénéficier de recherches documentaires ou d'expériences à la demande
- d'avoir accès à notre réseau d'experts ou de professionnels qualifiés
- de bénéficier de formations et de journées d'échange et de pratiques destinées aux acteurs de la Politique de la Ville

Par ailleurs, il paraît tout à fait judicieux pour la Communauté d'agglomération d'adhérer à ce Centre de Ressources car celui-ci est en mesure d'accompagner techniquement la collectivité grâce à ses nombreux réseaux, dans l'analyse de la réforme de la géographie prioritaire (le nouveau contrat unique Politique de la Ville qui doit se mettre en place en cours d'année pour le Centre Ancien d'Agde) et dans l'aide à l'élaboration de tout projet de demande de subvention européenne.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'opportunité pour la Communauté d'agglomération d'adhérer au Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « ville et territoires » et de s'acquitter de la cotisation annuelle qui s'élève à 4 970 € (élaborée en fonction du nombre d'habitant des collectivités).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** à l'Association *Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « Villes et Territoires »* pour l'exercice 2014 ;
- **DE PRENDRE** en charge le montant de la cotisation qui s'élève à la somme de 4 970 euros ;
- **DE CHARGER** monsieur le président à procéder au mandatement de la dépense au chapitre 011 – article 6281.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Modification du Tableau des
emplois : création de deux
emplois relevant du grade
d'Adjoint technique 2ème classe
et un emploi relevant du grade
de Rédacteur principal 2ème
classe

N° 001415

Question N°55 à l'O.J.

Réf. : RESSORUCES HUMAINES
4.1.6. « délibérations relatives aux personnels
titulaires ou stagiaires »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZES :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur Président expose qu'afin d'accompagner l'évolution des besoins en matière de ressources humaines de l'Etablissement ainsi que la professionnalisation des services techniques de proximité et de la spécificité des missions du service habitat, il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de créer deux emplois supplémentaires relevant du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe et un emploi relevant du grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

*Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 30 JUIN 2014*EMPLOIS PERMANENTS*

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|---|-------------|--|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Directeur territorial | A | 2 |
| Attaché territorial principal | A | 2 |
| Attaché Territorial | A | 14 |
| Rédacteur Territorial | B | 10 |
| Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | B | 3 |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 5 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe | C | 3 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe | C | 7 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | C | 20 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 43 |
| Emplois permanents à temps non complet | | |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois | C | 1 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Animateur principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Animateur principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Animateur territorial | B | 1 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| FILIERE CULTURELLE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Conservateur territorial de bibliothèques en chef | A | 1 |
| Conservateur territorial de bibliothèques de 2 ^{ème} classe | A | 1 |
| Bibliothécaire Territorial | A | 1 |
| Assistant territorial de conservation principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe | B | 3 |
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 |
| Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe | C | 16 |

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|--|------|--|
| FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Assistant socio-éducatif principal | B | 1 |
| Assistant socio-éducatif | B | 2 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Ingénieur en chef de classe normale | A | 3 |
| Ingénieur principal | A | 5 |
| Ingénieur | A | 6 |
| Technicien principal 1 ^{ère} classe | B | 8 |
| Technicien principal 2 ^{ème} classe | B | 9 |
| Technicien Territorial | B | 3 |
| Agent de Maîtrise Principal | C | 12 |
| Agent de Maîtrise | C | 28 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 30 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 8 |
| Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (+2) | C | 40 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 170 |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Educateur APS hors classe | B | 1 |
| Total emplois permanents à temps complet | | 467 |
| Emplois permanents à temps non-complet | | |
| Attaché territorial 91 h/ mois | A | 1 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois) | C | 2 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois) | C | 1 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h/mois) | C | 1 |
| Total emplois permanents à temps non complet | | 9 |
| Emplois fonctionnels | | |
| Directeur Général des Services | A | 1 |
| Directeur Général Adjoint | A | 3 |
| Total emplois fonctionnels | | 4 |

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|---|----------|--|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Temps complet | | |
| Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe | C | 10 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Temps complet | | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 8 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier | C | 90 |
| Temps incomplet | | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| Total emplois NON permanents | | 110 |

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

| CADRE D'EMPLOIS | EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|--|--|
| Chargé de mission de développement des activités sportives | 1 |
| Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique | 1 |
| Total emplois accessoires | 2 |

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Mise à disposition à temps non-complet de la CAHM d'un agent par la commune de Saint-Thibéry

N° 001416

Question N°56 à l'O.J.

Réf. : RESSOURCES HUMAINES
4.1.7. « actes individuels de nomination par mutation, détachement, mise à disposition »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBÉRY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans le cadre d'une politique de mutualisation de service entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les communes-membres, il est proposé d'autoriser la mise à disposition à temps non complet auprès de la Communauté d'agglomération d'un agent de la commune de Saint-Thibéry.

Cet agent viendra renforcer le service communication à hauteur de 11 heures hebdomadaires et aura pour principales missions la rédaction d'articles en lien avec les actions et événements portés par la Communauté d'agglomération.

La mise à disposition fera l'objet d'une convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois qui prévoira le remboursement de l'agent au prorata temporis.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à signer ladite convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} juillet 2014 d'un agent de la commune de Saint-Thibéry à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget de la CAHM les crédits nécessaires à au remboursement au prorata temporis des coûts salariaux de cet agent.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Recrutement d'un vacataire
dans le cadre d'une animation
professionnelle pour les villages
prévention sécurité

N° 001417

Question N°57 à l'O.J.

Réf. : RESSOURCES HUMAINES

4.1.7. « actes individuels de nominations par
mutation, détachement, mise à disposition... »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTHIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le vice-président rappelle qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois d'avoir recours, ponctuellement, à une personne supplémentaire lors d'un surcroît de travail.

Le service politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (pour la partie logistique) organise en partenariat avec la Maison de la Sécurité Routière de l'Hérault (pour la partie technique) deux « villages de prévention et de sécurité routière » sur les communes d'Agde et de Portiragnes.

Ces manifestations entrent dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière porté par l'Etat et ont pour objectif de sensibiliser les familles aux dangers des comportements à risque sur la route. La force de cette action est de recevoir parents, grands-parents et enfants et de créer un dialogue inter générationnel sur des sujets liés à la sécurité et à la santé. Le public pourra s'informer en parcourant une vingtaine d'ateliers ludiques, interactifs et gratuits. Cette action, ouverte aux vacanciers sera, également, proposée aux différentes structures d'accueil d'adolescents situés sur le territoire (centre de loisirs, CLJ, services jeunesse...).

Afin d'animer ces « villages de prévention sécurité » qui seront situés l'un sur le parking du Grand Large au Cap d'Agde et l'autre à Portiragnes plage, il est nécessaire de faire appel aux compétences d'un animateur. Cette action étant ponctuelle, il est proposé d'avoir recours à l'engagement d'un agent vacataire rémunéré après service fait sur la base d'un forfait de 306 € brut par demi-journée d'intervention dans la limite de 20 demi-journées par an.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place de cet emploi vacataire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** un emploi de vacataire au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder au recrutement ;
- **DE SPECIFIER** que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le Président ;
- **DE PRECISER** que la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait s'élèvera à 306 € brut par demi-journée dans la limite 20 demi-journées par an ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Renouvellement de la convention
de mise à disposition d'agents
de la mairie d'Agde pour la
mission ADS (Application
du Droit des Sols)

N° 001418

Question N°58 à l'O.J.

Réf : RESSOURCES HUMAINES
4.1.7. « actes individuels de nominations par
mutation, détachement, mise à disposition »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOUIS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, vice-président délégué aux ressources humaines

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Application du Droit des Sols (ADS), la commune d'Agde a mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée certains de ses agents affectés au service urbanisme qui exerçaient tout ou partie des missions relevant du service des ADS de la Communauté d'agglomération.

Il indique que la convention en cours de mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de la renouveler pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette mise à disposition concerne les mêmes agents, à savoir :

- un agent de catégorie C pour un taux de mise à disposition de 100 %,
- un de catégorie C pour un taux de mise à disposition de 50 %
- 2 agents de catégorie C pour un taux de mise à disposition de 25 %.

En contrepartie de cette mise à disposition la Communauté d'agglomération remboursera les coûts salariaux à la commune d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à signer ladite convention de mise à disposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de mise à disposition de quatre agents de la mairie d'Agde affectés au service urbanisme pour exercer les missions relevant du service Application du Droit des Sols de la CAHM ;
- **D'INSCRIRE** au Budget de la CAHM les crédits nécessaires au remboursement des salaires des agents mis à disposition.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Syndicat Mixte pôle
aéroportuaire Béziers-Cap
d'Agde en Languedoc :
modification des statuts du
Syndicats mixte

N° 001419

Question N°59 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
5.3.1. « représentants de la collectivité dans
d'autres organismes »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc, créé il y a 39 ans est un équipement structurant important pour l'Ouest Hérault. Il apparaît clairement qu'il peut être le levier pour un projet fort de développement du tourisme inter-saisonnier à partir duquel, en liaison avec les professionnels du tourisme et de la viticulture, on peut renforcer notre destination et notamment son volet oeno-touristique en permettant un accès facile et direct à notre territoire à de nombreux touristes d'origine européenne et internationale.

Aussi, afin de promouvoir ce projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Communauté de Communes la Domitienne ont créé un syndicat mixte dénommé « Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc » qui a pour objet :

- d'être l'autorité organisatrice du service public aéroportuaire de l'aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc
- de promouvoir et de développer les activités aéroportuaires ainsi que plus largement celles contribuant au développement économique de la zone aéroportuaire.

Monsieur le Président expose que le Comité syndical du Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde a adopté un projet de révision de ses statuts lors de sa réunion du 5 mars 2014, aussi il appartient désormais aux collectivités membres d'en délibérer individuellement afin d'obtenir la concordance des délibérations en vue de la publication de l'arrêté préfectoral de révision et de mise en œuvre des nouveaux statuts.

Ces révisions portent principalement sur la modification de la répartition des contributions financières de ses membres ainsi que de leur représentativité au sein du Syndicat mixte :

| Répartition des contributions financières : | | (avant) |
|---|---------|----------|
| - Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons..... | 26,44 % | 32,168 % |
| - Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée..... | 34,88 % | 32,168 % |
| - Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée..... | 34,88 % | 32,168 % |
| - Communauté de communes La Domitienne..... | 3,8 % | 3,5 % |

Le Comité syndical restreint compte 25 sièges ainsi répartis :

| | | |
|---|----------|------------|
| - Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons..... | 6 sièges | (8 sièges) |
| - Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée..... | 9 sièges | (8 sièges) |
| - Communauté d'agglomération Hérault méditerranée..... | 9 sièges | (8 sièges) |
| - Communauté de communes La Domitienne..... | 1 siège | (1 siège) |

Le Comité syndical élargi compte 27 sièges, composé des quatre structures énoncées ci-dessus et du Département de l'Hérault (2 sièges) pour la seule compétence intéressant le développement des flux touristiques aéronautiques au départ ou à l'arrivée de l'Ouest Hérault (sa contribution au budget du syndicat mixte prendra la forme d'une contribution annuelle forfaitaire et proportionnelle au nombre de passagers transportés).

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la nouvelle répartition des contributions financières et la répartition des sièges y afférente et par voie de conséquence sur l'approbation des statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

39 POUR

3 CONTRE : MM. GAUDY Vincent (procuration de M. MUR Fabrice), MARHUENDA Pierre

- **DE SE PRONONCER favorablement** sur la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc tels que présentés et joints en annexe de la délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération auprès dudit Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

PAEHM «LA CROUZETTE» A
SAINT-THIBERY : cession lot
n°16 à l'Entreprise LOZANO-
MARTINEZ

N° 001420

Question N°60 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
3.2. « délibérations et arrêtés concernant les
cessions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZES** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

- ✓ *Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 juin 2004 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Crouzette » à Saint-Thibéry ;*
- ✓ *Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2009 réactualisant les tarifs dudit parc d'activités.*

Monsieur le vice-président précise qu'il convient, en préalable à cette question, d'annuler la délibération n°248 du 27 septembre 2010 acceptant la cession du lot n° 16 d'une superficie de 1 434 m² et situé en zone privative n°1 sur le PAEHM « La Crouzette » à la SARL SECMA LR en raison du désistement de son représentant.

La SARL LOZANO-MARTINEZ, composée de ses deux gérants messieurs MARTINEZ et LOZANO créée en 2004 a son siège social situé sur la commune de Saint-Thibéry et dont le cœur de métier s'axe sur les travaux de revêtement de sols et de murs.

La zone de chalandise de cette société qui s'étend sur l'intégralité du territoire communautaire travaille, également, en partenariat avec d'autres acteurs du secteur du bâtiment pour mettre en commun leurs services sur des chantiers de tailles importantes. Forte d'un chiffre d'affaires en croissance et afin de disposer d'un bâtiment plus fonctionnel, cette souhaite installer une nouvelle antenne sur la commune de Saint-Thibery. Ainsi disposera-t-elle d'un bâtiment professionnel regroupant une partie atelier-stockage et une partie administrative. L'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création de deux emplois permanents à l'année.

Monsieur le Rapporteur expose que la **SARL LOZANO-MARTINEZ** ou toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner, pour peu qu'il en soit associé, souhaiterait se porter acquéreur du lot n°16 d'une superficie de 1 434 m² et est situé en zone privative n°1 sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Crouzette » à Saint-Thibery.

▪ Prix au mètre carré : 44 € H.T./m²

Soit un prix total du lot n° 16 de : 63 096 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 10 364,95 €

Soit un prix de vente TTC du lot n° 16 de : 73 460,95 € TTC

Il indique que l'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant forfaitaire de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C. comme mentionné dans la délibération du 9 novembre 2009.
- des frais de raccordement aux réseaux : 5 099,42 € HT soit 6 098,91 € T.T.C.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°16 d'une superficie de 1 434 m² à monsieur MARTINEZ et/ou monsieur LOZANO ou à toute personne morale se substituant à lui que ces derniers pourront désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 63 096 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 10 364,95 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 73 460,95 euros. L'acquéreur devant supporter des frais de raccordement aux réseaux ainsi que les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur MARTINEZ et/ou monsieur LOZANO, soit au profit de toute personne morale que ces derniers se réserveront de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ANNULER** la délibération n°248 approuvée en séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2010 acceptant la cession du lot n° 16 d'une superficie de 1 434 m² à la SARL SECMA LR en raison du désistement de son représentant ;

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

PAEHM «Le Puech»
à Portiragnes : cession lot n°18
à M. BRUNET

N° 001421

Question N°61 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
3.2. « délibérations et arrêtés concernant les
cessions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

- ✓ *Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes.*

Monsieur le vice-président indique que monsieur BRUNET, gérant de plusieurs entreprises dans le secteur des activités de loisirs dont la SARL « BV LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS » créée en 2004, est aussi gestionnaire de plusieurs manèges et attractions à « Europark Vias », plus grand parc forain fixe de France et acteur économique majeur du territoire de la Communauté d'agglomération. Monsieur BRUNET est également propriétaire d'un complexe foot en salle sur le PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibery.

Dès lors, fort de son expérience en tant que chef d'entreprises et conscient du positionnement attractif du parc d'activités « Le Puech » (à proximité du croisement A9/A75), monsieur Brunet a pour projet de créer un bâtiment d'une superficie d'environ 1 000 m² en rez-de-chaussée regroupant des box dédiés au stockage pour particulier et professionnel. Ces emplacements seront sécurisés et proposeront différentes tailles disponibles avec une période de location de courte à longue durée afin de s'adapter au mieux avec les besoins du marché.

Le bâtiment hébergeant ces espaces de stockage bénéficiera d'une conception architecturale soignée et fonctionnelle.

Dans le cadre d'une étude de marché, monsieur Brunet a observé une offre similaire dans la région biterroise en visibilité d'autoroute A9. De ce fait, en prenant en compte cette offre, il oriente sa grille tarifaire afin qu'elle soit compétitive. L'implantation de ce projet permettra à court terme la création d'un emploi permanent à l'année.

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur BRUNET ou toute autre personne physique ou morale se substituant à lui, souhaiterait se porter acquéreur du lot n° 8 d'une superficie de 2 260 m² situé sur le PAEHM « Le Puech ».

- Prix au mètre carré : 50 € H.T./m²
- Soit un prix total du lot n° 8 de : 113 000 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 18 988,52 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n° 8 de : 131 988,52 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°8 d'une superficie de 2 260 m² à monsieur BRUNET ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 113 000 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 18 988,52 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 131 988,52 euros. L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente. L'acquéreur devant supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur BRUNET, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du PAEHM de « Le Puech ».

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

PAEHM «L'AUDACIEUX»
à Florensac : cession du lot n°5
à la SCIMULOT

N° 001422

Question N°62 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
3.2 « délibérations et arrêtés concernant les
cessions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

- Considérant ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé l'aménagement du Parc d'Activités Economiques « L'Audacieux » situé au lieu-dit « L'Aumorne » sur la commune de Florensac ;
- Considérant que ce parc d'activité est décomposé sur 3,7 Ha en 22 lots allant de 1 000 m² à 2 000 m² et disposera d'une possibilité de connexion en Très Haut Débit par fibre optique ;
- Considérant que la CAHM a lancé la commercialisation des lots compris dans le périmètre du PAEHM « L'Audacieux » en conformité avec le certificat communal autorisant la cession des lots ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2012 et l'avis des Domaines en date du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du parc d'Activités Economiques « L'Audacieux » à Florensac.

La SAS « MULOT », composée de ses deux gérants messieurs MULOT Christian et MULOT Patrice, créée en 1972 a son siège social situé sur la commune de La Tremblade en Charente Maritime et dont le cœur de métier est la conception, fabrication et commercialisation de matériel pour l'industrie du coquillage, la conchyliculture, l'aquaculture et la construction navale aluminium a un effectif de 41 personnes.

La zone de chalandise de cette société s'étend sur l'intégralité du territoire national et également sur plus de 25 pays à travers l'exportation. A l'échelle locale, la société dispose d'un commercial qui travaille sur toute la Région Languedoc-Roussillon et, plus particulièrement, pour la clientèle du Bassin de Thau et Leucate.

Forte d'un chiffre d'affaires en croissance et afin de conforter la proximité avec sa clientèle et la réactivité de sa société en termes de livraison ou dépannage, monsieur MULOT souhaiterait installer une antenne de sa société sur la commune de Florensac. Ainsi la société disposera d'un bâtiment professionnel pour stocker le matériel aquacole et les accessoires pour dynamiser la vente sur la région qui pourrait être combiné avec un logement de fonction si cela est nécessaire pour l'employé recruté. L'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création de deux emplois permanents à l'année : une secrétaire et un magasinier.

La SCI « MULOT » ou toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner pour peu qu'il en soit associé, souhaiterait se porter acquéreur du lot n°5 d'une superficie de 1 451 m² situé sur ledit parc d'activités.

▪ Pour le lot n° 5 :

Prix au mètre carré : 47 € H.T./m²

Soit un prix total du lot n° 5 de : 68 197 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 10 606,81 €

Soit un prix de vente TTC du lot n° 5 de : 78 803,81 € TTC

L'acquéreur :

- devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. par lot ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente
- s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°5 d'une superficie de 1 451 m² à monsieur MULOT Christian et/ou monsieur MULOT Patrice ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 68 197 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 10 606,81 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 78 803,81 euros. L'acquéreur s'engage à s'acquitter des frais de géomètre et à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit monsieur MULOT Christian et/ou monsieur MULOT Patrice, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du PAEHM de « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Création de la déviation de
Montagnac : cession par la
CAHM au Conseil Général de
l'Hérault de la totalité de la
parcelle BM590 et une emprise
partielle de la parcelle BM587

N° 001423

Question N°63 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
3.2 « délibérations et arrêtés concernant les
cessions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de la création de la déviation de Montagnac, le Département de l'Hérault a besoin d'acquérir des terrains nécessaires à cet aménagement qui permettra, à terme, un contournement sécurisé de Montagnac ainsi que la réalisation du projet de Parc d'Activités Economiques « Jacques Cœur » (en vitrine de la déviation avec un accès), reconnu d'Intérêt communautaire par délibération en date du 24 janvier 2011 par le Conseil communautaire.

Les biens concernés de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont :

- une emprise partielle de 70 m² de la parcelle cadastrée section BM n°587 en zonage A du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Montagnac au prix de 44,10 € soit un tarif de 0,60 € le m² correspondant à l'évaluation de France domaine en date du 6 septembre 2013.
- l'intégralité de la parcelle BM 590 en zonage A et UE1 du PLU de Montagnac d'une surface de 328 m² au prix de 196,80 € soit un tarif de 0,60 € le m², la partie UE1 étant totalement inconstructible en raison de sa situation en bordure de voie ouverte à la circulation. En effet un recul obligatoire de six mètres est nécessaire pour édifier un bâtiment et cette parcelle a une largeur de 6 mètres.

Monsieur le Rapporteur précise que par délibération du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2008, la Communauté d'agglomération avait accepté la rétrocession -à titre gratuit- des terrains d'assiette des voies, espaces plantés et non plantés et espaces publics divers du Parc d'Activités Economiques « Le Pavillon » à Montagnac, dont les parcelles BM 587 et BM 590.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur la cession par la CAHM au Conseil Général de l'Hérault de la totalité de la parcelle BM 590 et une emprise partielle de la parcelle BM 587

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Au vu de la base de l'évaluation de France domaine en date du 06 septembre 2013
et de la situation géographique spécifique de la parcelle BM 590,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CEDER** au bénéfice Conseil Général du département de l'Hérault une emprise de 70 m² de la parcelle cadastrée section BM n°587, propriété de la CAHM, en zonage A du PLU de Montagnac au prix de 44,10 € ;
- **DE CEDER** au bénéfice Conseil Général du département de l'Hérault l'intégralité de la parcelle BM 590, propriété de la CAHM, en zonage A et UE1 du PLU de Montagnac d'une surface de 328 m² au prix de 196,80 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles D'ETTORE'. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp and into the text area to the right.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Accompagnement des
entreprises en création :
demande de financement auprès
de l'Europe et la Région
Languedoc-Roussillon au titre
du fonctionnement de la
pépinière d'entreprises
de Pézenas

N° 001424

Question N°64 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
7.5.1. « demandes de subventions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose que les missions dévolues à la Pépinière d'entreprises, membre du réseau Synersud, concernent l'hébergement, mais également l'accompagnement de porteurs de projets ou d'entrepreneurs en phase d'anté-crétion (- 2 ans), ou en phase de post-crétion (+ 5 ans), sur l'ensemble du territoire de la CAHM.

Cette démarche d'accompagnement à la création ou à la croissance d'entreprises implique une mission de suivi individualisé de la part les services du développement économique de la Communauté d'agglomération permettant ainsi de mesurer et donc diminuer le risque financier et juridique de la création d'entreprise et d'en optimiser, également, la rentabilité d'exploitation.

Dans ce cadre, l'Europe au titre du Fonds Social Européen (FSE) et la Région Languedoc-Roussillon (Pacte Accompagnement) sont susceptibles d'intervenir pour cofinancer des actions dans le domaine de la promotion de l'esprit d'entreprise, l'appui à la création et reprise d'entreprise, l'accompagnement individualisé et les formations pour les candidats à la création d'entreprise.

Les objectifs sont les suivants :

- promouvoir l'esprit entrepreneurial
- valider la modèle économique d'un projet de création
- apporter une ingénierie financière au plan de financement
- sensibiliser les porteurs de projets à l'innovation et au transfert de technologie
- prévenir le risque de défaillance
- former le chef d'entreprise à de nouvelles compétences
- consolider la croissance des entreprises post-crétion
- favoriser les échanges et les synergies entre les entreprises
- soutenir la création d'emplois
- favoriser l'implantation d'entreprises exogènes

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------------|------------------|--------------|-----------------|------------------|--------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Postes | Montant HT | % | Origine | Montant HT | % |
| 60 Achats | 6 282 € | 5 % | Europe FSE | 49 593 € | 40 % |
| 61 Services extérieurs | 16 600 € | 18 % | Région LR | 20 000 € | 16 % |
| 62 Autres services extérieurs | 6 618 € | 5 % | Autofinancement | 54 389 € | 44 % |
| 64 Charges de personnel (2 ETP) | 72 220 € | 58 % | | | |
| 65 Autres charges de gestion | 22 262 € | 13 % | | | |
| TOTAL | 123 982 € | 100 % | TOTAL | 123 982 € | 100 % |

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à valider le budget de cette opération de l'accompagnement aux entreprises en création, et d'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Europe et de la Région Languedoc-Roussillon au titre de cette action d'accompagnement des entreprises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu le budget prévisionnel de l'accompagnement à la création d'entreprises,
Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** son Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe et de la Région Languedoc-Roussillon les plus larges possibles ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les documents administratifs et financiers se rapportant à cette opération ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Plan Local pour l'Insertion et
l'emploi Hérault Méditerranée :
ajustement de la programmation
2014

N° 001425

Question N°65 à l'O.J.

Réf. : EMPLOI & FORMATION
7.5 « demandes de subventions »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain GRENIER, vice-président délégué à l'emploi et la formation

Monsieur le vice-président expose que la programmation 2007/2013 des crédits du Fonds Social Européen (FSE) arrive à échéance. Le calendrier de fin de gestion de ce fonds établi par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) permet aux PLIE de programmer et réaliser dans ce cadre des actions jusqu'au 31/12/2014. Parallèlement, la nouvelle programmation 2014/2020 se prépare mais les objectifs stratégiques, les cadres financiers et les modes de gestion ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Aussi, une enveloppe supplémentaire a été accordée mi-février 2014 à hauteur de 140 000 € permettant de mettre en place un programme d'actions dès le 1^e semestre afin d'accompagner la Communauté d'agglomération dans ses démarches de lutte contre le chômage et de pouvoir proposer un programme d'actions dimensionné aux besoins réels des publics et à la capacité à faire du PLIE.

Cette programmation financière permet de mettre en œuvre deux chantiers d'insertion :

- ✓ **valorisation du patrimoine naturel et aménagement paysager** : 12 participants du PLIE embauchés en Contrat Unique d'Insertion et Contrat d'Accompagnement à l'Emploi :
 - **Cordon dunaire – ville d'Agde** : pose et/ou remplacement de ganivelles – travail sur les plantes invasives (durée : 1,5 mois)
 - **Extérieurs de Notre Dame de l'Agenouillade – ville d'Agde** : mise en valeur de vestiges archéologiques de l'appartement de Montmorency – aménagement paysager (durée : 3 mois)
 - **Pinède du Mont saint-Loup – ville d'Agde** : dé-végétalisation – consolidation de murets en pierres sèches, création d'un petit sentier botanique (durée : 3,5 mois)
- ✓ **Boutique textile** (14 participants du PLIE) par une mise en situation de travail dans le domaine de la remise en état et de la vente de vêtements afin d'acquérir des gestes professionnels et des savoir-faire dans ce secteur d'activités transférables dans tous secteurs, notamment ceux des métiers de services (aide à domicile ou agent de nettoyage en Hôtellerie de Plein Air) et de développer les comportements nécessaires à une intégration sur poste de travail. Cette action est qualifiante et donne la possibilité aux salariés de préparer une partie du titre « Assistant De Vie aux Familles » ou un Certificat de Qualification Professionnelle de niveau V « salarié polyvalent » (agent de blanchisserie, technicien de nettoyage...)

Aujourd'hui, il s'agit de procéder à un ajustement de la programmation 2014 par une nouvelle ventilation des financements, et notamment par l'affectation des financements du Département de l'Hérault non engagés au 1^{er} semestre et l'optimisation de l'enveloppe FSE 2011-2013. Cela n'implique pas de participation financière supplémentaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à valider l'ajustement de la programmation 2014 afin de maintenir l'activité au 2^{ème} semestre 2014 des deux référents de parcours garantissant la continuité des parcours de retour à l'emploi (+ de 200 personnes), de proposer des actions individuelles ou collectives pour une soixante de participants (co-financement de CACES, permis poids lourds, préparations des concours sanitaires et sociaux...) et de faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de sa vice-président délégué à l'emploi et la formation,
Vu l'avis favorable du comité de Pilotage réuni en date du 20 mars 2014,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** les ajustements de la programmation 2014 du PLIE Hérault Méditerranée annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces actions.

Fait et délibéré à Lézignan-la Cèbe les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Marchés de producteurs de pays
- reconduction de l'opération
pendant «Les Estivales» de
Pézenas et mise en place
d'opérations nouvelles sur les
communes de Saint-Thibéry et
Agde : participation financière
de la CAHM à la Chambre
d'Agriculture de l'Hérault

N° 001426

Question N°66 à l'O.J.

Réf. : PLANIFICATION, AGRICULTURE &
PROSPECTIVES
7.5.2. « subventions accordées »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que la marque « *Marchés des Producteurs de Pays* » est portée par le réseau des Chambres d'Agriculture depuis une vingtaine d'années. Ces marchés offrent aux consommateurs la possibilité de « toucher » des produits en direct, sans intermédiaire avec en prime la convivialité et l'échange avec les producteurs, permettant ainsi de valoriser pleinement la richesse et la diversité de nos terroirs. Aussi, pour garantir aux consommateurs que les produits qui leur sont proposés sur les « Marchés des Producteurs de Pays » proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes, les Chambres d'Agriculture ont mis en place une charte qui définit les conditions de mise en place de ces marchés.

Ces marchés sont coordonnés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (présentation de la démarche aux communes, recherche de producteurs...), la Chambre d'agriculture et les villes qui souhaitent adhérer à cette démarche.

Monsieur le Rapporteur expose que pour 2014 :

- la ville de Pézenas réitère son marché de producteurs au sein des « Estivales 2014 » tous les vendredis de l'été,
- la ville de Saint-Thibéry souhaite également lancer la démarche pour 4 soirées de juin à septembre,
- la ville d'Agde va initier tous les jeudis matin de juin à octobre un marché de producteurs de plein vent.

Ces manifestations correspondent parfaitement aux objectifs fixés par la Communauté d'agglomération à savoir promouvoir et valoriser ses produits du terroir.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la participation financière à la démarche et de verser à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault la somme de 1 000 € par lieu de marché pour l'adhésion à la marque « Marchés des Producteurs de Pays », soit au total 3 000 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à l'organisation du « Marché des producteurs de Pays » sur les communes de Pézenas, Saint-Thibéry et Agde ;
- **DE PARTICIPER** financièrement à hauteur de 3 000 € auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour l'adhésion à la marque « Marchés des Producteurs de Pays » ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder aux mandatements de ladite participation au Chapitre 65 article 6574 sur le Budget 2014 de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 42

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Réhabilitation du château
Laurens - conservation du décor
plafonnant du petit appartement

N° 001427

Question N°67 à l'O.J.

Réf. : PATRIMOINE & QUALITE
ARCHITECTURALE
7.5.1. « demandes de subventions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Yann LLOPIS, vice-président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

Monsieur le vice-président expose que lors de la campagne en conservation des décors en 2004 du château Laurens, un grand dessin a été déposé situé au plafond du petit appartement (l'œuvre était en suspension instable et dommageable pour sa conservation), composé de nombreux papiers et toiles de doublage, le dessin a beaucoup souffert de l'action des forces de traction : structures cassantes, plis, déchirures etc.

L'œuvre -particulièrement intéressante de par ses dimensions exceptionnelles (2,40 X 3,10 m), son sujet (*Appolon sur son char*) et surtout son auteur Louis Anquetin (1861-1932), artiste d'une grande renommée, ami de Van Gogh, de Toulouse-Lautrec et de toute l'avant-garde artistique des années 1880-1890- est conservée depuis 2004 sur une plaque d'aggloméré formant plateau et nécessite, aujourd'hui, une opération urgente en conservation pour stockage. Celle-ci consiste au traitement *in situ* de l'œuvre émiétée en de nombreux morceaux et conservée actuellement dans la salle à manger du château. Le traitement comprend plusieurs phases successives de restauration.

Cette opération prioritaire pourra faire l'objet d'une valorisation pour les Journées européennes du patrimoine dans le cadre du plan-objet réalisé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon et la CAHM.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'opportunité de conserver le décor plafonnant du petit appartement dont le montant de l'opération s'élève à 14 690 € HT et à autoriser monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de la DRAC-LR.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon à hauteur de 50 % pour financer la conservation du décor plafonnant du petit appartement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette rénovation sur le site du château Laurens dans le cadre de sa réhabilitation ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The signature block features a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. The stamp contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter. A large, dark ink signature is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black letters below it.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Appel à projet national
« expérimentation de la
relocalisation des activités et des
biens » - recompositions spatiale
du territoire de Vias menacé par
les risques littoraux : lancement
d'une consultation

N° 001428

Question N°68 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
I.I.I. « délibérations relatives aux marchés
publics ainsi qu'à leurs avenants »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINTE-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que le secteur de la côte ouest de Vias mobilise de nombreuses personnes, une importante activité saisonnière et un habitat fortement « cabanisé », qui sont pourtant soumis aux risques de submersion marine, d'inondation fluviale, d'érosion du trait de côte et d'incendies.

Malgré l'implication de nombreux acteurs, dont la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée, aucune opération n'avait pu être engagée en raison, d'une part de l'accumulation de textes réglementaires applicables sur Vias-ouest qui conduit à une impossibilité d'agir et d'autre part à une situation complexe d'ordre social, économique et environnemental concernant de multiples acteurs en position de risques.

Grâce à une importante mobilisation des acteurs locaux et nationaux, des travaux de protection et de mise en valeur du trait de côté (dite phase 1) ont été programmés. Il s'agit de recréer un système cohérent (cordon dunaire et plage) dont la durée sur le court terme permet la programmation d'aménagement à plus long terme.

La phase 2, à long terme, sera définie dans le cadre de l'appel à projet national « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale du territoire de Vias menacé par les risques littoraux », auquel participent les communes de Portiragnes et de Vias aux côtés de la CAHM.

Les études menées dans le cadre de cet appel à projet devront prendre en compte une échelle de temps et d'espace plus importante afin d'aménager durablement le secteur de la côte ouest de Vias, de procéder à la coproduction du projet de repositionnement des biens et des personnes avec l'ensemble des acteurs, à la recomposition de l'espace libéré et de préciser au mieux la méthodologie afin de rendre reproductible un tel projet d'aménagement durable.

L'audit patrimonial réalisé en 2012 et les séminaires qui se sont déroulés en 2013 ont permis d'établir une charte de principe grâce à la participation de nombreux acteurs du territoire, présentant le constat partagé, les conditions et moyens d'une co-conception de projet et établissant 10 pistes d'actions qui seront à étudier.

Madame le Rapporteur expose qu'au regard de la complexité du dossier, des échelles de temps et d'espace à prendre en considération et du caractère innovant qu'apporte cet appel à projet, une démarche itérative et participative est à privilégier s'appuyant sur une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ayant des compétences pour animer des ateliers et coproduire un projet, l'objectif est aussi de maintenir et consolider, par le projet et sur un temps long, l'acceptation sociale préparée par l'audit patrimonial. Les différentes expertises nécessaires à cette co-production seront réalisées par une équipe pluridisciplinaire composées d'urbanistes et complétées par des prestataires selon les besoins.

Cette mission comprendra les volets :

- Stratégie foncière
- Etudes d'aménagement et de paysage
- Simulations 3D et maquettes

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le lancement d'une consultation afin de pouvoir sélectionner une équipe capable de développer, dans une durée relativement longue, les compétences multidisciplinaires nécessaires à la co-construction d'un projet de recomposition progressive d'un territoire habité (habitats permanents et saisonniers, activités touristiques, activités agricoles, etc...) soumis aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion du littoral.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le lancement d'une consultation pour retenir une équipe pluridisciplinaire qui accompagnera la Communauté d'agglomération (en lien avec les communes) pour la mise en œuvre des actions prévues dans l'appel à projet concernant l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens "recomposition spatiale du territoire de Vias menacé par les risques littoraux
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Plan Pluriannuel de
Restauration et d'entretien des
cours d'eau de la Basse Vallée de
l'Hérault : lancement de la
consultation pour des travaux de
restauration de la ripisylve

N° 001429

Question N°69 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
I.1.1. « délibérations relatives aux marchés
publics ainsi qu'à leurs avenants »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'entretien et de gestion des ouvrages hydro-agricoles de la Basse Vallée de l'Hérault, La Communauté d'agglomération a fait réaliser un diagnostic des ruisseaux de l'Ardailhon, du Courredous et de leurs affluents ainsi que le chenal du Clôt par le Bureau d'études GREN. Ce programme a été déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2012 après enquête publique.

Madame la vice-présidente expose que cette étude a débouché sur la rédaction d'un programme de restauration et d'entretien sur cinq ans. Les actions y figurant, portent essentiellement sur l'entretien de la ripisylve, la lutte contre les espèces invasives, la restauration des martelières vétustes, le traitement des déchets et la gestion des érosions. Ces prestations seront exécutées d'une part par des entreprises et d'autre part par les services ruraux de la Communauté d'Agglomération.

Considérant que le montant global des interventions est estimé à 1,37 Millions € HT pour les 5ans pour une aide allant jusqu'à 80 % selon les actions (68,42 % en moyenne). Les financeurs sollicités sont l'Europe (FEDER), l'Agence de l'Eau, la région et le Conseil Général.

Madame le Rapporteur indique que l'action la plus importante et bénéficiant d'aides conséquentes du FEDER et de l'Agence de l'eau est celle dite de restauration de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau de la basse vallée. Cette dernière estimée à 222 549 € HT pour plus de 26 km de cours d'eau à traiter est subventionnée à 80 % (40 % par les fonds FEDER et 40 % par l'Agence de l'Eau) selon le plan de financement suivant :

| DEPENSE HT | FINANCEMENTS |
|------------|--|
| 222 549 € | - Europe (FEDER) 89 019,60 € (40 %) - Agence de l'eau 89 019,60 € (40 %) - Autofinancement CAHM 44 509,80 € (20 %) |
| | ----- Total 222 549,00 € |

Il convient de lancer une consultation afin de sélectionner une entreprise pour réaliser cette prestation qui devrait se dérouler sur deux ans.

Ainsi elle indique que les actions doivent porter sur :

- le dégagement du lit du cours d'eau (embâcles, atterrissements, déchets, arbres vifs)
- la gestion de la végétation de berge afin de tendre vers une voûte ne s'opposant pas au passage de l'eau mais couvrant le lit afin de limiter l'ensoleillement et ainsi contrôler le développement de végétaux dans ce dernier et ce dans le but d'assainir les berges des végétaux morts, à risque de chute, exotiques... tout en favorisant l'émergence de végétaux d'avenir adaptés.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le lancement du marché de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault et de solliciter les subventions auprès de de l'Europe et de l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe et de l'Agence de l'Eau pour financer cette prestation et approuve le plan de financement ;
- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 à 59 du code des marchés publics pour réaliser cette prestation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces marchés se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Site NATURA 2000 «Est et Sud
de Béziers» : convention de
partenariat avec la Communauté
d'agglomération Béziers
Méditerranée pour l'animation
du Document d'Objectif du site
Natura 2000

N° 001430

Question N°70 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
1.4.1. « délibérations relatives aux contrats de
partenariat »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que le site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers », d'une surface de plus de 6 000 ha, est devenue en 2006 Zone de Protection Spéciale, au titre de la Directive européenne « Oiseaux ».

Après la réalisation d'un diagnostic écologique par l'Etat, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, a souhaité porter l'élaboration du document d'objectifs (Docob) considérant que ce site présentait des enjeux pour les territoires de la CABM ainsi que de la CAHM (Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc, future ligne LGV Montpellier-Perpignan).

Madame le Rapporteur expose que lors d'un comité de pilotage en date du 30 janvier 2014, le document d'objectif a été validé par le collège des élus. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été désignée structure animatrice principale et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée comme structure animatrice partenaire.

Considérant que la co-animation à proprement parlé n'est pas possible avec l'Etat (qui n'a toujours qu'un seul interlocuteur), la CABM et CAHM ont décidé que la CAHM serait l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'Europe mais ont décidé de gérer en commun ce site au travers d'une convention de partenariat.

Ainsi, elle indique que les actions seront réparties de la façon suivante :

✓ Les Prestations externalisées :

Ces dernières seront externalisées dans le cadre d'un groupement de commande conformément à l'article 8 du Code des marchés publics. En tant qu'animateur du DocOb de la ZPS Est et Sud de Béziers, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée fera les demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Europe et les percevra. Les coûts seront ensuite répartis le plus justement possible en prenant en compte les données relatives à la superficie et à la population, soit pour la CABM 31 % correspondant aux communes de Cers, Sérignan, Valras-Plage, Villeneuve les Béziers (17 397 habitants ; 1 799.58 ha) et la CAHM 69 % correspondant aux communes d'Agde, Bessan, Portiragnes et Vias (37 031 habitants ; 4 264.43 ha).

✓ Actions menées en régie :

Les agents des deux agglomérations participeront à temps égal à la réalisation des actions d'animation. Le calcul du coût salarial sera une moyenne des salaires journaliers des agents des deux agglomérations.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur la mise en œuvre de ce partenariat et d'autoriser son Président à signer la convention à intervenir entre les deux communautés d'agglomération.


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée pour l'animation du Document d'objectif du site Natura 2000 :
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Site NATURA 2000 «EST ET
SUD DE BEZIERS» : demande
de subvention pour l'animation
du site auprès de l'Eta et du
FEADER pour les années
2014/2015

N° 001431

Question N°71 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
7.5.1. « demandes de subventions »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que le document d'objectifs (ou plan de gestion spécifique à Natura 2000) du site Natura 2000 « Est et sud de Béziers » définit les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux reconnues d'intérêt communautaire que sont l'Outarde canepetière, le Rollier d'Europe, l'Aigle de Bonelli... qui affectionnent ce paysage de mosaïque agricole.

Aujourd'hui, il convient de prendre l'animation du site Natura 2000 « Est et sud de Béziers » au côté de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Les dépenses pour ce site sont estimées à 25 978,46 € TTC, le plan de financement se décompose ainsi :

- 80 % sont subventionnés par l'Europe (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) soit 20 782,77 € répartis à parts égales entre les deux institutions,
- 20 % d'autofinancement est assurés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ce qui représente 5 195,69 €.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à autoriser son Président à solliciter une subvention auprès de l'État et de l'Europe pour l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs de ce site pour les années 2014 et 2015 et ainsi financer le travail réalisé par le service environnement d'une part et en prestation pour le suivi de « l'Outarde canepetière » d'autre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER) et l'Etat (MEDDTL) pour financer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 « Est et Sud de Béziers » pour les années 2014 et 2015 ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se portant à ces dossiers d'animation du site NATURA 2000 « Est et Sud de Béziers » ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Site NATURA 2000 «L'Aqueduc de Pézenas», «Les carrières de Notre Dame de l'Agenouillade» à Agde, «La Grande Maïre» à Portiragnes et «Le cours intérieur de l'Hérault» : demande de subvention auprès de l'Etat et du FEADER pour les années 2014/2015

N° 001432

Question N°72 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
7.5.1. « demandes de subventions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose qu'en 2009 et 2010, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la phase « animation » des documents d'objectifs (ou plan de gestion spécifique à Natura 2000) des sites Natura 2000 de :

- « *l'Aqueduc de Pézenas* »,
- « *la Grande Maïre à Portiragnes* »,
- « *les carrières de Notre Dame de l'Agenouillade à Agde* » qui définissent les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir les habitats naturels et les espèces qui y vivent dans un état de conservation favorable.

Aujourd'hui, il convient de prendre l'animation du site Natura 2000 du :

- « *cours inférieur de l'Hérault* » qui se trouve sur les communes d'Agde, de Bessan, Florensac et Saint-Thibéry qui constitue la colonne vertébrale du territoire Hérault Méditerranée.

Les dépenses pour ces 4 sites sont estimées à 25 516,00 € TTC et le plan de financement se décompose ainsi :

- 80 % sont subventionnés par l'Europe (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) soit 20 412,80 €, répartis à parts égales entre les deux institutions,
- 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM ce qui représente 5 103,20 €.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à autoriser son Président à solliciter une subvention auprès de l'État et de l'Europe pour l'animation et la mise en œuvre des 4 documents d'objectifs des sites prés-cités pour les années 2014 et 2015 et ainsi financer le travail réalisé par le service environnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER) et l'État (MEDDTL) pour financer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 pour « l'Aqueduc » de Pézenas, « les Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » à Agde, « la Grande Maire » à Portiragnes et « le cours intérieurs de l'Hérault » pour les années 2014 et 2015 ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces marchés se rapportant à ces dossiers d'animation ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Dispositif de suivi de la
continuité écologique u fleuve
Hérault : demande de
subvention auprès de l'Agence
de l'Eau et approbation de la
convention de mise à disposition
des données vidéos de la passe
à poissons avec le Syndicat
du Bas Languedoc

N° 001433

Question N°73 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
1.3.1. « délibérations autorisant la signature des
conventions »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que la convention « préservation et restauration des milieux aquatiques » 2014-2015 de l'accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques prévoit la mise en place d'un dispositif de suivi de la continuité écologique du fleuve Hérault pour un montant de 10 000€/an. En effet, le fleuve Hérault compte sur son linéaire de nombreux seuils et barrages. Ces ouvrages limitent la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments et impactent ainsi la biodiversité du fleuve.

Parmi les ouvrages récemment équipés d'une passe à poissons et à anguilles, le barrage de Bladier Ricard à Bessan dispose dans le dispositif de montaison, d'une chambre d'enregistrement vidéo des espèces transitant dans la passe à poissons et d'un piège de comptage des anguilles. Cet ouvrage situé à l'entrée du fleuve pourrait permettre l'acquisition de précieuses données sur la biodiversité. Cependant, les données de ces dispositifs ne sont pas exploitées. Face à ce constat, le CAHM a souhaité participer à l'exploitation de ces images en s'impliquant dans le suivi de la continuité du fleuve et notamment de l'alose, espèce emblématique du site Natura 2000 « cours inférieur de l'Hérault » dont la Communauté d'agglomération est animatrice.

Ce suivi nécessite le visionnage des enregistrements vidéo de la passe à poissons. Ce travail sera réalisé par des stagiaires avec un temps de travail estimé à un mois par an auxquels s'ajoutent des jours d'encadrement par Sébastien Théron. De plus, les données vidéos n'étaient pas conservées jusqu'à présent d'une année sur l'autre faute de dispositif de stockage suffisant. L'achat de plusieurs disques dur est inclus dans le montant de l'opération afin de permettre la sauvegarde de ces données sur le long terme.

Cette opération inscrite à l'accord-cadre de la CAHM mais également dans le contrat de rivière du fleuve Hérault affiche un taux de subvention Agence de l'Eau de 50%. Il est proposé au bureau de solliciter l'Agence de l'Eau pour une subvention d'un montant de 10 000€ concernant le suivi de la continuité du fleuve Hérault pour les années 2014 et 2015 estimé à 20 000€, et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des données vidéos de la passe à poissons, propriété du Syndicat du Bas Languedoc (SBL).

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à autoriser son Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une subvention d'un montant de 10 000 € concernant le suivi de la continuité du fleuve Hérault pour les années 2014 et 2015 estimé à 20 000 € d'une part, et à signer la convention de mise à disposition des données vidéos de la passe à poissons, propriété du Syndicat du Bas Languedoc (SBL) d'autre part.


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une subvention de 10 000 € auprès de l'Agence de l'Eau ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de mise à disposition des données vidéos de la passe à poissons avec le Syndicat Mixte du Bas Languedoc ainsi que toutes les pièces se rapportant à projet ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Etude de diagnostic de structure
de la digue de Bessan assortie de
propositions de solutions de
confortement pour garantir la
fiabilité des ouvrages au stade de
l'Avant-projet : demande de
subvention aux partenaires

N° 001434

Question N°74 à l'O.J.

Réf. : ENVIRONNEMENT
7.5.1. « demandes de subventions »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

LEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que la commune de Bessan, positionnée au niveau des basses plaines du fleuve Hérault est exposée au risque d'inondation (681 habitations en Zone Inondable dont 471 en zone rouge). Sur ce territoire un endiguement éloigné permet de protéger le bourg des crues du fleuve pour les aléas allant jusqu'à Q10.

Cet ouvrage n'est pas actuellement classé par la nouvelle réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques (décret n°2007-1735) régissant les digues et barrages. Néanmoins, les services de l'Etat ont reconnu son caractère d'ouvrage à risque notamment en cas de rupture et ont convenu qu'il était utile d'anticiper l'étude hydraulique générale devant être initiée par le SMBFH en 2014.

Madame le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération dans son rôle de gestionnaire a entrepris d'étudier en 2013 le rôle hydraulique de ce dispositif (diagnostic hydraulique de la digue de Bessan – BRL août 2013) afin d'analyser l'impact de cet édifice. Selon les conclusions de cette étude on peut indiquer que pour une crue d'occurrence décennale (de type nov. 2011) la digue permet d'abaisser les niveaux d'eau de 40 cm au droit du village.

A l'issue de ces résultats, la Communauté d'agglomération souhaite réaliser un diagnostic approfondi de l'endiguement pour sécuriser l'ouvrage. Cette mission s'apparente aux dispositions relatives aux visites techniques approfondies d'ouvrages de danger comprenant un volet d'auscultation allant au-delà de la reconnaissance visuelle (investigations géotechniques requises) ainsi qu'un volet « suites à donner » qui sera plus précis pour atteindre la précision d'un AVP en élaborant des propositions d'entretien/renforcement/restauration.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le lancement de cette étude estimée à la somme de 30 000 € HT et de solliciter les subventions auprès de la Région Languedoc-Roussillon (de 40 %) et du Conseil Général de l'Hérault (20 %) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSE HT | FINANCEMENTS |
|------------|--|
| 30 000 € | - Région 12 000 € (40 %) |
| | - Conseil Général 6 000 € (20 %) |
| | - Autofinancement CAHM 12 000 € (40 %) |
| | ----- |
| Total | 30 000 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région et du Conseil Général pour financer ce diagnostic et approuve le plan de de financement prévisionnel ;
- **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics pour réaliser cette étude ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces marchés se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

- 9 JUIL. 2014

OBJET :

Politique d'action en matière
d'habitat

N° 001435

Question N°75 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
I.3.1. « délibérations autorisant la signature des
conventions et de leurs avenants »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Cette délégation des aides à la pierre accordée par l'Etat à notre communauté d'agglomération nous permet d'avoir une vision plus précise de l'application des politiques publiques en matière d'habitat et de pouvoir adapter celles-ci aux spécificités de notre territoire. Cette action permet de répondre aux besoins de la population en matière de logements et de réhabilitation du parc ancien.

→ **Convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2010-2015 :**

Au vu des modifications importantes des financements de l'Etat et de ses modalités d'application, une délibération modificative à celle du 3 février 2014 est nécessaire ainsi que la modification des avenants s'y reportant.

✓ **Avenant 2014 à la Convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2010-2015 :**

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre signée, le 30 juillet 2010, pour la période 2010-2015, il s'agit de passer l'avenant n° 6 modificatif à la convention « dite mère » de compétence des aides à la pierre dont les objectifs 2014 sont définis ainsi :

| PARC PUBLIC | | Programmation totale Nombre de logements | Programmation avec réserve LOLF Nombre de logements |
|---|--|--|--|
| Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) PLAI spécifique | | 71 | 65 |
| Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) PLUS CD | | 177 | 161 |
| 248 logements en PLAI- PLUS qui correspondent aux opérations effectivement en cours de montage 290 PLAI – PLUS est la production PLHI | | 248 | 226 |
| PLS familiaux PLS investisseurs privés | | 12 | 12 |
| PLS : EHPAD | | 0 | 0 |
| Accession sociale propriété .PSLA | | 0 | 0 |
| FINANCEMENTS | ETAT | CAHM | ETAT |
| Total | 572 643 € dont 65 969 € d'enveloppe pour adaptation | 1 258 000 € et 1 146 400 € si application de la réserve LOLF | 524 563 € dont 60 891 € d'enveloppe pour adaptation |

| PARC PRIVE | | Nombre de logement |
|---|--|---------------------------|
| Logements indignes : | | |
| . Propriétaires Bailleurs (PB) | | 7 |
| . Propriétaires Occupants (PO) | | 6 |
| Logements très dégradés : | | |
| . PB | | 14 |
| . PO | | 6 |
| Logements dégradés PB | | 9 |
| Logements PO visant l'autonomie et le maintien à domicile | | 63 |
| Logements visant à la réalisation d'économie d'énergie | | 96 |
| . PO | | 89 |
| . PB | | 7 |
| Logements dans le cadre du Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) | | 110 |
| . PO | | 89 |
| . PB | | 21 |
| Copropriétés | | 20 |
| FINANCEMENTS | Agence nationale de l'habitat (Anah) | CAHM |
| Total | 2 074 182 € dont . aides sur les travaux : 1 539 989 € . subvention sur la rémunération de l'opérateur : 180 000 € . FART : 354 173 € | 748 000€ |

Au fond apporté par l'Etat s'ajoutent les financements d'Action Logement (collecteur du 1 % auprès des entreprises), qui s'élèvent à 139 343 €, pour 2014 permettant ainsi de subventionner les logements produits sur Agde qui se situent en zone B1 (secteur dont le marché est tendu).

Les fonds propres de la CAHM sont engagés pour :

- parc public 1 460 000 € dont :
 - . 1 258 000 € pour le logement
 - . 200 000 € de fonds d'intervention
 - . 2 000 € pour l'Union Régionale des Organismes d'habitat social (URO)

- parc privé 748 000 € dont :
 - . 168 500 € aux logements
 - . 44 500 € de prime FART
 - . 138 000 € pour l'action façade
 - . 375 000 € pour le financement du suivi-animation des opérations
 - . 22 000 € pour les partenaires :
 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS),
 - Compagnons Bâtitseurs et Agence
 - Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

En particulier sont annexés à la convention mère :

- les marges locales applicables aux loyers 2014 du parc public
- les loyers applicables en 2014 au parc privé.

✓ **Avenant annuel (type 3) à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé 2012-2015 : Avenant modificatif n°1 2014**

L'avenant modificatif n°1 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé 2014, permet l'augmentation de l'avance faite par l'Anah en crédits de paiement (fond de roulement) et, ainsi, le paiement des aides aux propriétaires. Elle est ainsi fixée à 387 942 €. En effet, initialement le montant de cette avance de 168 000 € était insuffisant et engendrait des blocages et retards dans les paiements. Il est proposé de valider les avenants 2014 à la convention mère de délégation des aides à la pierre et à la convention de gestion Anah qui seront à signer par le Préfet de région et le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

PARC PUBLIC :

→ **RESERVATION SUPPLEMENTAIRE DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS FAMILIAUX OU D'HEBERGEMENTS A ATTRIBUER PAR LA CAHM :**

Le système de réservation de logements locatifs sociaux permet d'obtenir un certain nombre de logements réservés à la CAHM par opération, lui permettant ainsi de proposer sur ces logements, des ménages à loger (la commission d'attribution de l'organisme HLM choisit le locataire sur la liste des candidats proposés) ce qui permet d'avoir un rôle plus important au niveau des propositions de logements conventionnés à faire aux administrés.

On distingue les réservations réglementaires des réservations conventionnelles. Jusqu'alors, la CAHM ne s'est positionnée que sur les réservations réglementaires issues des garanties apportées aux prêts contractualisés par les bailleurs pour la réalisation de leur projet. Aussi, afin d'augmenter le nombre de logements réservées, la CAHM peut aussi se positionner, en contrepartie des aides financières qu'elle apporte aux montages des opérations de logements sociaux.

Ainsi, il est proposé que la CAHM effectue des réservations supplémentaires de logements.

- **Au titre des réservations réglementaires :** le pourcentage réservé aux collectivités territoriales, EPCI et CCI (20 %) qui est accordé en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts. Ce calcul est effectué à partir du total de logements PLAI-PLUS-PLS du programme.
Depuis 2014, le Conseil Général garantit les emprunts d'Hérault Habitat à 100 % (aucun logement réservé sur ces opérations).
La CAHM garantit les emprunts des autres bailleurs à hauteur de 75 %, le Conseil Général apportant sa garantie à hauteur de 25 % (15 % de logements sont réservés du total de logements des programmes).
- **Au titre des Réservations conventionnelles :** compte tenu des aides financières apportées par la CAHM en matière de production de logements sociaux, ainsi que des financements exceptionnels, il apparaît légitime que la CAHM instaure un critère (%) de réservation supplémentaire de logements. Ce pourcentage est fixé à 15 % du nombre de logements de chaque opération (ce taux est en cours de négociation avec les bailleurs sociaux).
Cela porte le total des logements réservés à 15 % pour les opérations d'Hérault Habitat et 30 % pour les opérations des autres bailleurs sociaux.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se valider le principe d'une réservation supplémentaire de logements sur la production de logements sociaux publics locatifs ou d'hébergement.

→ **PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : définition des différents montants de subventions accordées par l'Etat pour l'année 2014**

Au vu des modifications apportées par l'État sur la programmation 2014, il faut reconsidérer la répartition des financements qui a été délibérée le 3 février 2014. Ces modifications portent sur les modalités de participation d'action logement. En effet, l'État a conclu un accord avec Action Logement (collecteur du 1 % patronal) pour la période 2013-2015, indiquant qu'Action Logement participera aux financements de logements locatifs sociaux dans les communes B1 sachant que si l'État donne une subvention à la surcharge foncière, Action logement abondera d'autant cette subvention (1pour1).

En début d'année L'État avait modifié les modalités d'intervention d'Action Logement qui ne serait intervenu que sur les pôles urbains. Toutefois, à titre dérogatoire, Agde avait été incluse dans le dispositif. Ces modalités n'ont pas été validées par Action logement qui souhaite continuer à intervenir sur les communes B1. C'est pourquoi, le montant délégué de l'État a été modifié et qu'il convient de reconsidérer la répartition des financements de l'État en fonction de l'enveloppe déléguée. Celle-ci pour 2014 s'élève à 506 643 € plus 65 969€ d'enveloppe pour adaptation et plus encore, celle d'Action logement de 139 343€.

L'État a décidé de ne pas verser la totalité des enveloppes aux territoires, elle a mis en réserve une partie de ces enveloppes (réserve LOLF). En cours d'année cette réserve pourra être débloquée par l'État. Toutefois, les simulations que nous vous proposons partent du principe que cette réserve sera débloquée.

L'enveloppe pour adaptation sera recalculée au dernier trimestre en fonction du % de réalisation par rapport à l'objectif annuel, elle n'est pas acquise en début d'année en totalité. La part attribuée aux logements locatifs familiaux est calculée, par l'Etat, en fonction :

- du nombre de logements à produire en PLAI soit 71 logements à 6 695 €
- du nombre de logements à produire en PLUS soit 177 logements à 177 €

Il s'avère que l'État laisse le choix :

- de moduler les subventions pour le financement en PLAI, aussi il est proposé de le faire en fonction des zones tendues.
- de répartir la totalité de l'enveloppe sur les PLAI uniquement, qu'il est proposé d'adopter.

Il est proposé de répartir la totalité de l'enveloppe 572 643 € (506 674 € + 65 969 €) selon le nombre de logements PLAI à produire :

- A savoir en particulier, pour la zone B1 soit AGDE, dans le cadre du 1€ pour 1€ entre l'État et action logement, qu'Action Logement nous accorde une enveloppe supplémentaire de 139 343€ pour les 42 logements PLAI prévus soit 3 317,69 € par logement PLAI :

| | |
|--|--------------------------------------|
| en zone B1, pour AGDE, au total : | 10 717,69 € /logement en PLAI |
| . soit de l'Etat | 7 400,00 € /logement en PLAI |
| . soit d'Action Logement | 3 317,69 € /logement en PLAI |

- Et pour les autres communes de fixer les montants maximum du PLAI en fonction des différents zonages, donc de la tension du marché et d'augmenter les montants des subventions dans les communes soumises à la loi SRU considérant leurs contraintes de production :

| | |
|--|------------------------------|
| en zone B2 : pour VIAS (commune SRU-DALO) | 9 500 €/logement PLAI |
| et pour PORTIRAGNES | 9 100 €/logement PLAI |

| | |
|--|------------------------------|
| en zone C, pour les communes SRU-DALO : | |
| BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC et PEZENAS | 9 100 €/logement PLAI |

| | |
|--|------------------------------|
| pour toutes les autres communes une subvention de | 8 200 €/logement PLAI |
|--|------------------------------|

L'effet induit par cette répartition entraîne une augmentation de 200 € sur la subvention PLAI sur l'ensemble du territoire par rapport aux subventions 2013.

Les membres du Conseil communautaire seront invités à valider ce mode de répartition des aides de l'État pour la production du logement social public 2014 de notre territoire.

PARC PRIVE :

→ Avenant au Programme d'Action Territorial 2014 et règlement des aides apportées par la CAHM dans le cadre de l'OPAH, le PIC et l'Action façades :

- ✓ **Modification des aides de la CAHM apportées aux propriétaires bailleurs qui effectuent des travaux d'économie d'énergie :**
 - depuis juin 2013, les propriétaires bailleurs ont accès aux primes FART sous réserve d'effectuer 35 % d'économie d'énergie après travaux sans aide complémentaire de la CAHM. En effet, la Communauté d'agglomération n'a mis en place qu'une éco-prime pour les propriétaires occupants de 500 €/logement. Or celle-ci pourrait être un levier supplémentaire pour que les propriétaires bailleurs effectuent des travaux d'économie d'énergie qui permettront aux locataires de diminuer leurs factures énergétiques.
 - c'est pourquoi il est proposé de mettre en place une éco-prime de 500 € pour les propriétaires bailleurs réhabilitant un logement si les travaux réalisés permettent un gain énergétique égal ou supérieur à 35 %.
 - cette prime concernera 36 logements en 2014 soit une enveloppe supplémentaire de 18 000 € qui est compensée par l'économie faite sur la baisse (estimée à 45 000 €) de subventions apportées aux propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux d'économie d'énergie éligibles au FART, suivant la délibération du 3 février 2014.

- ✓ **Modification du règlement des modalités d'intervention des aides apportées par la CAHM dans le cadre de l'OPAH RU, du PIC et Action façades :**
 - partie 2 : pour intégrer l'éco prime de 500 € apportée aux propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux permettant un gain énergétique égal ou supérieur à 35 %.
 - partie 1, 2, 4 et 6 : il est ajouté au 1^{er} paragraphe que les conditions applicables en matière d'aides sont celles du Règlement Général de l'Anah, hormis les conditions particulières des aides de la CAHM indiquées dans le règlement CAHM.

De plus, des erreurs sur la rédaction du PAT 2014 sont à corriger :

- **dans l'annexe n°1 du PAT :**
 - les propriétaires occupants effectuant des travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé ne sont pas subventionnés par la CAHM.
 - la prime FART aux propriétaires bailleurs est de 2000 €/logement et non pas 3 500 €.
 - les taux de subvention de la CAHM pour les travaux de propriétaires bailleurs sur logement très dégradé sont de 5 % pour les loyers très sociaux et sociaux et non pas 10 % et de 0 % pour les loyers intermédiaires et non pas 5 %.
 - les taux de subvention pour les travaux effectués par les propriétaires bailleurs pour réhabiliter un logement moyennement dégradé et les travaux suite à une procédure RSD ou à un contrôle de décence sont de 10% pour les loyers très sociaux et sociaux et non pas 5 % et ils sont de 5 % pour les loyers intermédiaires et non pas 0 %.
 - les travaux de lutte contre la précarité énergétique effectués par les propriétaires bailleurs sont subventionnés au taux de 25 % et ne sont pas subventionnés par la CAHM.

- **dans l'annexe 2 du PAT :**
 - le montant du loyer plafond en zone C tendue pour le loyer conventionné social des logements inférieurs ou égaux à 35 m² est de 6,34 €/m² au lieu de 6,35 €/m².

Les membres du Conseil communautaire seront invités à valider ces modifications.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** son Président à signer l'avenant n° 6 modificatif à la convention « dite mère » de délégation de compétence des aides à la pierre, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** son Président à signer les avenants 2014 à la convention mère de délégation des aides à la pierre et à la convention de gestion Anah ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le principe d'une réservation supplémentaire de logements sur la production de logements sociaux publics locatifs ou d'hébergement ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le mode de répartition des aides de l'État pour la production du logement social public 2014 de notre territoire tel qu'il est énoncé ci-dessus ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant au Programme d'Action Territorial 2014 et le règlement des aides apportées par la CAHM dans le cadre de l'OPAH, le PIG et l'Action façades ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUIN 2014

OBJET :

Ancienne OPAH : dossiers de
subventions

N° 001436

Question N°76 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
7.5.2. « subventions accordées »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que depuis la fin de l'ancienne OPAH et Action façades (2005-2010), il reste à payer les subventions aux propriétaires de dossiers dont les travaux sont effectivement réalisés :

- pour les subventions notifiées pour des travaux de réhabilitation de logements : dans le délai imparti, trois ans maximum à compter de la date de notification des subventions, le propriétaire demande à l'Anah le versement de sa subvention puis celle-ci éditte un avis de paiement qui permet de calculer et verser la subvention complémentaire de la CAHM. Mais cet avis ne nous ayant pas toujours été communiqué, certains dossiers sont restés en instance de paiement, et ont donc dépassé la date limite, ce qui a provoqué un rejet de la trésorerie.
- pour les subventions notifiées pour le ravalement des façades d'immeuble, certains dossiers sont aussi restés en instance de paiement.

Ces dossiers correspondent à la liste suivante :

- ✓ du dossier n°034004743 et 2009/84 au 16 rue Louis Bages à Agde pour la réhabilitation des 6 logements et de la façade :
 - le propriétaire est la SCPI Pierre Investissement
 - le montant de la subvention est de 22 829 € + 7500 €
 - la date de la notification de la façade : 17 novembre 2009 + prorogation jusqu'au 17 novembre 2013 pour la façade
 - les éléments justificatifs du retard :
Pour les logements : avis de l'Anah non reçu
Pour la façade, la demande de paiement a été faite dans les délais mais il n'y avait plus de crédit suffisant, au budget, en fin d'année 2013.
 - demande de paiement faite le 2 novembre 2012 pour les logements et le 23 octobre 2013 pour la façade
- ✓ du dossier n°034002212 au 6 rue de la foire à Pézenas pour la réhabilitation de 4 logements :
 - le propriétaire est Monsieur Guillon
 - le montant de la subvention est de 15 254 €
 - la date de notification: 20 décembre 2007 + prorogation de deux ans jusqu'au 18/12/2012
 - les éléments justificatifs du retard: avis de l'Anah non reçu
 - demande de paiement faite le 15 Mars 2011
- ✓ du dossier n°034001704 au 11 rue Triperie vieille à Pézenas pour la réhabilitation de 7 logements :
 - le propriétaire est l'indivision Galley/Mamou Mani
 - le montant de la subvention est de 56 000 €
 - la date de notification : 15 novembre 2007 + prorogation jusqu'au 25/10/2012
 - Éléments justificatifs du retard : avis de l'Anah non reçu
 - demande de paiement faite le 13 octobre 2012
- ✓ du dossier n°034006230 au Plan du château à Caux pour la réhabilitation d'un logement :
 - le propriétaire est monsieur Berzosa Christophe
 - le montant de la subvention est de 672 €
 - la date de notification : 16 décembre 2010
 - Éléments justificatifs du retard : avis de l'Anah non reçu
 - demande de paiement faite le 7 Juin 2013
- ✓ du dossier n°034007604 au 5 cours Jean Jaures à Pézenas pour la réhabilitation de 3 logements :
 - le propriétaire est monsieur ou Madame Rambeau
 - le montant de la subvention est de 14 591 €
 - la date de notification : 15 avril 2008 + prorogation jusqu'au 26 novembre 2011
 - éléments justificatifs du retard : avis de l'Anah non reçu
 - demande de paiement faite le 19 Novembre 2011
- ✓ du dossier n° 034006880 au 6 rue du Général De Gaulle à Vias pour la réhabilitation d'un logement :
 - le propriétaire est madame COLRAT Alberte
 - le montant de la subvention est de 371 €
 - la date de notification : 30 Mars 2011
 - éléments justificatifs du retard : avis de l'Anah non reçu
 - demande de paiement faite le 24 Janvier 2014
- ✓ du dossier n°034004073 au 5 rue Jules Michelet à Agde pour la réhabilitation de 3 logements :
 - le propriétaire est la SCI de l'Hôtel Albaret
 - le montant de la subvention est de 12 047 €
 - la date de notification : 29 décembre 2008 + prorogation jusqu'au 29/12/2013
 - éléments justificatifs du retard : demande de paiement faite le 24 décembre 2013 mais à ce jour non traitée par l'Anah
- ✓ du dossier n° 034005615 au 13 place de la Mairie à Aumes pour la réhabilitation de 4 logements :
 - le propriétaire est la SCI Lourdou
 - le montant de la subvention est de 17 720 €
 - la date de la notification : 26 mai 2010 + prorogation jusqu'au 26 mai 2014
 - éléments justificatif du retard : problèmes de mal façon lors du chantier, affaire en justice
 - demande de paiement non effectuée au jour d'aujourd'hui

- ✓ du dossier n°2010/13 au 1 chemin de Notre Dame de l'Agenouillade à Agde pour le ravalement de la façade :
 - le propriétaire est monsieur Carles Vincent
 - le montant de la subvention est de 5 680 €
 - la date de notification : 3 Mars 2010 + prorogation jusqu'au 3 mars 2014
 - éléments justificatifs du retard : problèmes lors de son chantier
 - demande de paiement faite le 2 février 2014

Monsieur le Rapporteur précise qu'il convient, également, que l'Assemblée délibérante prenne en compte les dossiers susceptibles de dépasser le délai d'expirations :

| dossier | propriétaire | commune | Date d'expiration Du dossier | SUBV. CAHM |
|-----------|-------------------------------------|-----------|---------------------------------|------------------|
| 34005458 | SCI Maitrise (Parpaillon) | Agde | 17/12/14 | 12 507 € |
| 34006760 | SCI St Marc (Parpaillon) | Agde | 16/12/15 | 7 959 € |
| 34007148] | SCI Pro G | Agde | 30/03/16 | 7 923 € |
| 34007149] | | | | |
| 34009162 | Brown (Lecouteur MO) | Agde | 26/11/15 | 6 783 € |
| 34004739 | Diaz-Caillault | Montagnac | 23/06/14 | 16 000 € |
| 34004619 | DIAZ | Montagnac | 26/05/14 | 24 € |
| 4005033 | Poveda | Vias | 28/09/14 | 124 € |
| 34006879 | Montegut | Vias | 10/06/14 | 650 € |
| 34007015 | Sfez | Bessan | 10/06/16 | 7 560 € |
| 34006881 | El Azouzi | Agde | 30/03/14 | 1 200 € |
| 34004435 | Delpit | Agde | 17/12/14 | 5 411 € |
| 34004442 | Sci Balmes | Agde | 17/12/14 | 8 000 € |
| 34005894 | Pailhas | Agde | 26/05/15 | 1 862 € |
| 34004433 | Maestre | Agde | 17/12/14 | 6 292 € |
| 34004436 | Choppin | Agde | 17/12/14 | 4 885 € |
| 34004439 | Bouaziz | Agde | 17/12/14 | 8 000 € |
| 34004440 | Tisserand | Agde | 17/12/14 | 3 440 € |
| 34007037 | Ibanez | Caux | 30/03/16 | 228 € |
| 34005801 | SCPI Pierre Investissement | Pézenas | 26/05/15 | 35 289 € |
| 34006962 | Fernandez | Vias | 30/03/16 | 15 625 € |
| 34005459] | SA UES Habitat Pact Méditerranée | Agde | 17/12/14 | 12 677 € |
| 34005460] | | | | |
| 34005686 | Dray | Caux | 29/05/13 | 613 € |
| 34006844 | Urios | Pézenas | 16/12/14 | 137 € |
| | | | | 163 889 € |

Les membres du Conseil communautaire sont invités à valider le paiement des subventions aux propriétaires de dossiers dont les travaux sont effectivement réalisés et de prendre, également, en considération le paiement des subventions à intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** au paiement les subventions aux propriétaires de dossiers dont les travaux sont réalisés suivant la liste énoncée ci-dessus ;
- **DE PRENDRE** en compte au paiement les subventions aux propriétaires de dossiers dont les travaux seront réalisés suivant la liste énoncée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ces paiement ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUIL. 2014

OBJET :

Renouvellement de la convention
de partenariat avec l'Agence
Immobilière à vocation sociale»
de l'Hérault (AIVS)

N° 001437

Question N°77 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
1.4.1. « délibérations relatives aux contrats de
partenariat »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que l'association « Agence Immobilière à Vocation Sociale » Hérault répond à une mission sociale ayant pour but d'accroître l'offre de logements dans le parc privé pour les ménages à revenus modestes, d'offrir des conditions décentes de logement aux personnes défavorisées et d'accompagner les ménages afin de garantir la pérennité des relogements.

L'association AIVS Hérault se propose de travailler sur 4 axes :

- **poursuivre le développement de l'offre :**
Sur le plan quantitatif, l'AIVS doit continuer à développer une offre de logements adaptée et accessible aux ménages défavorisés :
 - favoriser le conventionnement « sans travaux », pour un objectif de 6 logements/an sur le territoire de la CAHM, dont 1 dans le cadre de l'inter-médiation locative (consistant à louer des logements du parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des ménages en difficultés particulières), financée par le Département de l'Hérault.

- sur le plan qualitatif : l'AIVS se dote d'outils performants (formations sur les produits de défiscalisation Anah, travail sur logiciel) pour démontrer et convaincre les propriétaires bailleurs de l'intérêt pour eux d'aller vers ce régime de conventionnement sans travaux,
- **préserver et gérer le parc locatif existant :**
Pour cela, l'AIVS met en œuvre une gestion locative sociale adaptée (suivi direct ou en partenariat avec les services sociaux pour le maintien dans le logement).
- **maintenir le partenariat au niveau des attributions de logement :**
L'AIVS participe aux commissions « parc privé » organisées par la CAHM pour les logements dont elle a la gestion.
- **le partenariat au niveau de la communication :**
Afin d'optimiser ce partenariat favorisant l'accès au logement aux ménages défavorisés ou à revenus modestes, il faut pouvoir communiquer par le biais d'article ou d'information dans les journaux locaux, le site internet de la CAHM et une diffusion ciblée des plaquettes de présentation de l'AIVS afin de l'identifier comme un outil favorisant l'accès au logement aux ménages défavorisés ou à revenus modestes.

Afin de répondre aux besoins d'amélioration de l'habitat, il est proposé d'apporter un soutien financier annuel à l'association AIVS Hérault à hauteur de 5 000 € afin de la soutenir dans ses actions et constituer ainsi un véritable partenariat privilégié venant renforcer le volet social des actions à venir en faveur de la rénovation du parc privé.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution pour l'exercice 2014 de cette subvention et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'association AIVS Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'association « Agence Immobilière à Vocation Sociale Hérault » une subvention à hauteur de 5 000 € pour l'exercice 2014 ;
- **D'AUTORISER** son Président à signer la convention de partenariat avec l'AIVS ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUIN, 2014

OBJET :

Association nationale
« Compagnons Bâisseurs » -
action d'auto réhabilitation des
logements de familles en
difficultés : attribution d'une
subvention

N° 001438

Question N°78 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
I.4.1. « délibérations relatives aux contrats de
partenariat »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN-T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

LEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle, que dans le cadre du volet « parc privé » de son Programme Local de l'Habitat Intercommunal, la Communauté d'agglomération souhaite avoir un panel pertinent d'outils complémentaires visant à la réhabilitation de ce parc.

Monsieur le Rapporteur expose, que l'Association nationale « Compagnons Bâisseurs » œuvre depuis plus de six ans, au titre de sa compétence spécifique sur l'auto-réhabilitation encadrée de familles en difficultés, par le biais de l'action « chantiers propriétaires occupants » dont une participation de 10 % du coût des matériaux et matériel utilisés pour le logement leur est demandée. Ces publics relèvent du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Cette action a pour objectifs de faire face aux situations de mal-logement repérées par les acteurs locaux et mobilise les dispositifs de droits communs liés à l'amélioration de l'habitat (OPAH, Anah, ...) pour sortir des logements de l'insalubrité et de la vétusté, en accompagnant, notamment, leurs propriétaires occupants dans le :

- maintien des personnes dans leur logement
- l'amélioration des conditions de l'habitat : rafraîchissement des logements (revêtement mural et peinture) ce qui correspond à des projets dans 1/3 des cas et des travaux de plomberie, électricité, revêtement des sols, aménagements, etc... en second plan.
- la lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les nouvelles orientations de l'Anah sur cette thématique : isolation, toiture, création de pièces, étanchéité façades, huisseries, mise aux normes électriques, ventilation.

Le bilan 2013 indique que :

- 8 ménages ont été accompagnés en 2013 dans le cadre de l'auto réhabilitation accompagnée, dont 6 ont sollicité les dispositifs d'OPAH ou de PIG. On note que 50% des bénéficiaires ont des revenus très modestes (RSA).
 - Deux tiers des ménages ont été orientés vers les Compagnons Bâisseurs par des travailleurs sociaux.
- Les types d'anomalies repérées : risques de précarité énergétique, électrique ou spécifiques.
Ces chantiers ont nécessité une intervention de 81 journées de la part de bénévoles, volontaires et usagers.

Aussi, il est proposé que la Communauté d'agglomération alloue une subvention de 5 000 € à l'Association nationale « Compagnons Bâisseurs ». Il est à noter que le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Fondation Bruneau apportent également un partenariat financier.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le renouvellement du partenariat avec l'Association nationale « Les Compagnons Bâisseurs » pour 2014 et à autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectif afin qu'elle puisse intervenir, au titre de sa compétence spécifique, sur l'auto-réhabilitation de logements de familles en difficultés par le biais des « chantiers propriétaires occupants ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'Association nationale « Compagnons Bâisseurs » une subvention à hauteur de 5 000 € pour l'exercice 2014 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention d'objectif ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Convention de partenariat avec
l'Agence Départementale pour
l'Information du Logement de
l'Hérault (ADIL)

N° 001439

Question N°79 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
I.3.1. « délibérations relatives aux contrats de
partenariat »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que la Communauté d'agglomération souhaite renouveler la charte de partenariat conclue en 2007 entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Agence Départementale pour l'Information du Logement de l'Hérault a pour objet de développer l'information sur le droit du logement, les aides et financements, la fiscalité du logement et les dispositifs contribuant à l'accès au logement au bénéfice des habitants du territoire.

Mission d'information :

L'information sur le logement et l'habitat sur rendez-vous lors des permanences mises en place à la Maison de l'Habitat d'Agde et de Pézenas (2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois) ainsi qu'à la Maison de la Justice (1er et 3ème mardi après-midi de chaque mois).

L'ADIL met à disposition de la CAHM des documents de communication, rapports, notes juridiques, bulletins d'information ainsi qu'un bilan de son activité chaque année. De plus, elle est un vecteur de repérage des ménages relevant d'une problématique d'insalubrité, de précarité énergétique ou de tout projet de réhabilitation de logements.

Mission d'appui juridique à la lutte contre l'habitat indigne :

L'ADIL propose d'apporter un appui à la mise en œuvre des mesures de police en mettant à la disposition des services concernés, son expertise juridique dans ce domaine. Un juriste expérimenté de l'ADIL répondra aux questions et sollicitations du personnel affecté à cette mission et fera le cas échéant les recherches juridiques nécessaires pour contribuer à la pleine efficacité juridique des mesures prises. Cet appui juridique est évalué à 10 demi-journées pour l'année 2014.

Mission Observatoire :

L'ADIL met à disposition de la CAHM, dans le cadre des missions d'observation qui lui sont confiées, les données et études liées à l'observatoire des loyers et de l'observatoire départemental de l'habitat.

Autres missions :

L'ADIL s'engage à participer aux actions de communication, d'information, aux réunions et manifestations organisées par la Communauté d'agglomération sur le thème du logement et de l'habitat (information et formation des élus et du personnel, groupes de travail, réunion thématiques...).

Cet organisme de conseils et d'informations juridiques sur le logement au bénéfice des habitants (propriétaires, locataires, investisseurs...) apporte à la population un service de proximité.

La contribution financière au fonctionnement de l'ADIL de l'Hérault est fixée à 6 977 € en 2014 (0,10 €/habitant). En outre, il est proposé de :

- participer à des missions spécifiques de l'ADIL dans le cadre de l'Observatoire des loyers à savoir :
 - suivre l'évolution des loyers sur le département
 - assurer un appui technique pour la mise en place de l'observatoire local de l'habitat dans le cadre du PLH pour une contribution financière de 2 000 €.
- participer à la mission d'appui juridique dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne pour une contribution financière de 1 000 €.

BILAN 2013

- 579 habitants de la CAHM ont été informés et conseillés par l'ADIL dont 200 lors des permanences. 60 % des personnes reçues étaient des locataires, 23 % des propriétaires bailleurs et 11 % des propriétaires occupants.
- Les thèmes principaux abordés : charges locatives, indécence des logements, conditions de vie précaires (caravane, mobile home), le fonctionnement des copropriétés et enfin, la performance énergétique.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de la convention de partenariat avec l'Agence Départementale pour l'Information du Logement de l'Hérault et le soutien financier s'y rapportant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** pour l'exercice 2014 une convention de partenariat avec l'Agence Départementale pour l'Information du Logement de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PARTICIPER** à hauteur de 9 977 € dans le cadre de sa contribution financière destinée :
 - au fonctionnement de l'ADIL
 - à la mise en place de l'Observatoire des loyers
 - à la lutte contre l'habitat indigne.
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Lézignan-la-Cèbe les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUIL. 2014

OBJET :

Convention «URO HABITAT»,
Union Régionale des Organismes
d'habitat social (actions d'aides
et d'information)

N° 001440

Question N°80 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
1.3.1. « délibérations relatives aux contrats de
partenariats »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que conscients des enjeux liés aux objectifs significatifs de production de logements sociaux sur le territoire, tant en neuf qu'en réhabilitation ou rénovation mais aussi de ceux liés à l'amélioration du cadre de vie de sa population, l'Union Régionale des Organismes d'Habitat social et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent amplifier leur partenariat au travers de la poursuite du plan d'action « Convergence 2010-2014 » qui renforce la dynamique du réseau des acteurs de l'habitat à l'échelle du Languedoc-Roussillon et crée une synergie au niveau des actions et des moyens de chaque partenaire en faveur d'un logement de qualité accessible à tous.

Monsieur le Rapporteur expose qu'URO Habitat s'engage à favoriser et à faciliter les échanges entre l'agglomération, les bailleurs sociaux et ses partenaires dans le cadre de la convention de partenariat « Convergence 2013 » soumise à l'approbation des membres du Conseil communautaire :

1. **Recherche et développement d'un Référentiel Stratégique d'Organisme à l'échelle d'un territoire visant à la qualification ISO 26000 :**
 - améliorer le fonctionnement et la performance des organismes en interne mais également au sein de leur environnement institutionnel, social, économique et environnemental en renforçant la transversalité et en tissant de nouveaux liens ;
 - instaurer une démarche dynamique de RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) reproductible et amendable sur l'ensemble du territoire national et local,
 - déployer des moyens efficaces, adaptés à la réalité de chaque organisme et de chaque territoire.
2. **Participation aux rencontres interprofessionnelles régionales (DREAL – URO Habitat – ADEME – Région Languedoc-Roussillon) dont le programme étalé sur l'année est le suivant :**
 - La production de logements en L.-R. (tous parcs confondus en lien avec l'action foncière et les nouvelles dispositions législatives
 - Rénovation énergétique des bâtiments
3. **L'organisation de manifestations thématiques professionnelles ciblées sur l'engagement de la CAHM dans la démarche de développement durable :** mise en avant des opérations conduites par la Communauté d'agglomération en partenariat avec un organisme d'habitat social dans le cadre des projets communautaires en cours (OPAH, PIG, ...).
4. **Le développement du site de Convergence 2010-2014** www.convergence-lr.fr. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite être un acteur du site Convergence et par ce biais, être informée des différentes réunions organisées par les partenaires d'URO Habitat

En conséquence, au vu du rapport d'activités 2013 et selon les actions engagées :

- les Rencontres Interprofessionnelles Régionales : *Construire aujourd'hui pour habiter demain* », à laquelle le Service Politique de l'Habitat et la CAPEB ont présenté le dispositif CAHM d'aide aux propriétaires en matière d'économie d'énergie, « *Innover dans le bâtiment* », « *Rénovation énergétique des logements* » ;
- les manifestations thématiques organisées par les partenaires et URO Habitat ;
- Responsabilité Sociétale d'Entreprise : recherche et développement d'un Référentiel Stratégique d'Organisme à l'échelle d'un territoire visant à la qualification ISO 26000 ;
- la réorganisation et la fréquentation du site « Convergence 2007-2010 ».

Les perspectives en 2014 :

- poursuite des actions engagées ;
- mise en chantier de nouveaux projets, notamment la mise en œuvre du Pacte d'objectifs et de moyens en région Languedoc-Roussillon ainsi que l'appui auprès des collectivités territoriales pour l'organisation de réunions thématiques.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la reconduction de ce partenariat par convention qui prévoit une participation financière de 2 000 € définie au prorata du nombre d'habitants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUVELER** le partenariat avec l'Union Régionale des Organismes d'habitat social par convention pour l'exercice 2014 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces actions d'aides et d'information dans le cadre de la production de logement sociaux ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUIL. 2014

OBJET :

Production de logements sociaux
- garanties d'emprunt du
programme de 16 logements
locatifs sociaux «résidence Les
Prunettes» à Agde réalisé par
la SA d'HLM FDI Habitat

N° 001441

Question N°81 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
7.3.3. « Garanties d'emprunts »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2013 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à 100 % les emprunts de tous les bailleurs sociaux autres qu'Hérault Habitat qui montent leurs opérations en VEFA (Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement).

Monsieur le vice-président expose que la S.A. d'HLM FDI HABITAT -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de *16 logements locatifs sociaux sur l'opération « Résidence Les Prunettes »* située chemin de La Prunette à Agde représentant un coût total de 1 869 334 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 1 393 375 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 1 045 031,25 €.

→ **291 265,50 € représentant 75 % de 388 354 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 %-0,20 % = 1,05 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 291 265,50 € en prêt PLAI Construction, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 388 354 € que la S.A. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : 388 354 €
- Durée de la période de préfinancement : 16 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **84 977,25 € représentant 75 % de 113 303 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 %-0,20 % = 1,05 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 84 977,25 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 113 303 € que la S.A. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : 113 303 €
- Durée de la période de préfinancement: 16 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **517 737,75 € représentant 75 % de 690 317 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 % + 0,60 % = 1,85 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 517 737,75 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 690 317 € que la S.A. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS Construction (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du prêt : 690 317 €
- Durée de la période de préfinancement : 16 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **151 050,75 € représentant 75 % de 201 401 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 % + 0,60 % = 1,85 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 151 050,75 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 201 401 € que la S.a. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du prêt : 201 401 €
- Durée de la période de préfinancement : 16 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la **SA. d'HLM FDI HABITAT** dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la **SA. d'HLM FDI HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** la garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 16 logements locatifs sociaux « Résidence Les Prunettes » à Agde selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et la SA d'HLM FDI HABITAT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
- 9 JUL. 2014

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 44 logements
locatifs sociaux «résidence
L'Oppidum» à Adissan réalisé
par la S.a. d'HLM FDI Habitat

N° 001442

Question N°82 à l'O.J.

Réf. : HABITAT
7.3.3. « garanties d'emprunts »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2013 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à 100 % les emprunts de tous les bailleurs sociaux autres qu'Hérault Habitat qui montent leurs opérations en VEFA (Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement).

Monsieur le vice-président expose que la **S.A. d'HLM FDI HABITAT** -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de **44 logements locatifs sociaux** sur l'opération **«Résidence L'Oppidum »** située chemin de L'Oppidum à Bessan représentant un coût total de 5 731 762 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 4 151 141 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 3 113 355,75 €.

→ **716 363,25 € représentant 75 % de 955 151 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 %-0,20 % = 1,05 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 716 363,25 € en prêt PLAI Construction, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 955 151 € que la **S.A. d'HLM FDI HABITAT** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : 955 151 €
- Durée de la période de préfinancement: 18 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **214 287,00 € représentant 75 % de 285 716 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 %-0,20 % = 1,05 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 214 287 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 285 716 € que la **S.A. d'HLM FDI HABITAT** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : 285 716 €
- Durée de la période de préfinancement: 18 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : Double révisabilité Limitée (DL)
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **1 680 126,75 € représentant 75 % de 2 240 169 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 % + 0,60 % = 1,85 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 680 126,75 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 2 240 169 € que la S.A. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS Construction (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 240 169 €
- Durée de la période de préfinancement: 18 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

→ **502 578,75 € représentant 75 % de 670 105 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1,25 % + 0,60 % = 1,85 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 502 578,75 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75 % d'un emprunt d'un montant de 670 105 € que la S.A. d'HLM FDI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du prêt : 670 105 €
- Durée de la période de préfinancement: 18 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'instruction : 0 €
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : *Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb* (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : 1,25 %
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la **S.A. d'HLM FDI HABITAT** dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la **S.A. d'HLM FDI HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** la garantie d'emprunt pour l'opération de construction de **44 logements locatifs sociaux** « **Résidence L'Oppidum** » à Bessan selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et la SA D'HLM FDI HABITAT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature, which appears to be 'Gilles D'ETTORE', is written over the stamp. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black capital letters.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Transport urbain -mise en place
à titre expérimental- durant la
saison estivale 2014 d'un
renforcement du cadencement de
la navette plage de Vias les jours
de marchés :
Avenant n°6 à la DSP

N° 001443

Question N°83 à l'O.J.

Réf. : TRANSPORTS & DEPLACEMENTS
1.2.1. « délibérations relatives aux procédures de
délégations de service public »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-présidente délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié, par contrat de Délégation de Service Public, son réseau de transport urbain de voyageurs à la Société CARPOSTAL.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de mieux adapter l'offre de service aux besoins exprimés en termes de fréquences sur la navette plage de Vias, un renforcement de l'offre, les jours de marchés (*mercredi et samedi matin*) va être mis en place -à titre expérimental- du 5 juillet 2014 au 1^{er} septembre 2014.

Il indique que cette prestation va comprendre 9 services supplémentaires courts en aller/retour, assurés par redéploiement et substitution d'un véhicule VEHIKEL 23 places du parc roulant, sur une partie de l'itinéraire, afin de garantir un cadencement à 20 mn (au lieu de 40 mn l'an passé) sur la liaison, Vias-plage (arrêt farinette) et Vias Village (arrêt Liberté) entre 8h50 et 13h10.

Il précise que le coût de cette opération complémentaire s'élève à la somme de 2 594,67 € H.T conformément aux clauses financières annexées à l'avenant N°6.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la mise en place d'un renforcement durant la saison estivale 2014 du cadencement de la navette plage de Vias les jours de marchés et d'autoriser son Président à signer l'avenant correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué aux transports,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la société CARPOSTAL AGDE un avenant N°6 afin de renforcer le cadencement de la navette plage sur Vias ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée ».

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
10 JUL. 2014

OBJET :

Plan d'Occupation des Sols de la
ville d'Agde : avis du Conseil
communautaire

N° 001444

Question N°84 à l'O.J.

Réf. : URBANISME
2.1.2. « PLU »

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le vice-président expose que la commune d'Agde envisage de procéder à une modification de son Plan d'Occupation des Sols.

Il s'agit d'une part de permettre à l'association de l'œuvre Agathoise de Baldy de construire deux villas et un bâtiment d'accueil des familles souhaitant exercer leur droit parental et d'autre part de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des établissements recevant du public.

La modification du Zonage du POS, avec la création d'un sous-secteur 2NA8a, permettra de bien délimiter l'emprise des terrains affectés à une vocation sociale. Aujourd'hui, le secteur est partagé entre deux zones :

- 5NAb (d'hébergement de loisirs)
- 2NA8 constructions à vocation d'enseignement.

L'étude préalable de la modification permet d'estimer que les villas en rez-de-chaussée qui s'inséreront dans un ensemble déjà bâti n'impactera pas les espaces naturels alentour et en ce sens sont compatibles avec la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). En outre, la localisation du projet n'induit pas de risques particuliers (incendie, inondation...).

Ce projet porte aussi sur la rectification d'une erreur matérielle faite à l'occasion de la déclaration de projet de l'extension du Golf (délimitation à corriger de l'Espace boisé classé proche du Mont Saint Loup) et que cette modification, qui ne remet pas en cause l'économie générale du POS a, notamment, reçu l'avis favorable du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois et du Conseil Général de l'Hérault.

Par conséquent, en application de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à formuler un avis sur ce projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de la ville d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols sur la commune d'Agde.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
10 JUIN 2014

OBJET :

Plan d'Occupation des Sols
de la ville d'Adissan :
avis du Conseil communautaire

N° 001445

Question N°85 à l'O.J.

Réf. : URBANISME
2.1.2. « PLU »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN** : Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le vice-président expose que la commune d'Adissan envisage de procéder à une déclaration de projet qui entraînera une mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il s'agit de procéder à une modification de Zonage d'un terrain appartenant à la commune afin d'y accueillir une entreprise de maçonnerie. La procédure de déclaration de projet vise à déclarer l'intérêt général lié à cette installation et aboutir au déclassement de ce terrain d'environ 9 000 m² de la zone naturelle agricole du PLU (Passage de A en UX).

Ce projet qui sera facteur d'une dynamique économique sur Adissan (25 emplois et intérimaires en sus), facilitera les déplacements d'une partie des employés résidents sur la commune, en outre l'entreprise qui souhaite s'agrandir disposera de disponibilités et la proximité de l'A75.

La parcelle, actuellement en friche non déclarée d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) :

- n'est pas visible depuis les axes de communication mais dispose d'un accès à la route desservant le village,
- n'est pas soumise à risques,
- est localisée à distance des milieux naturels sensibles

Ce projet apparaît compatible avec une bonne gestion de la ressource en eau.

La réunion d'examen conjoint de la déclaration associant les différents services et administrations qui s'est tenue courant mai et le passage devant la Commission du syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ont abouti à réclamer d'une part, une orientation d'aménagement plus précise sur les conditions d'implantation du projet de construction et son mode d'intégration et d'autre part, à compléter l'évaluation environnementale et réaliser un diagnostic archéologique... Sous ces réserves, la déclaration de projet qui entraînera une mise en compatibilité du PLU apparaît globalement positive et ne remettrait pas en cause l'économie générale du POS.

Par conséquent, en application de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à formuler un avis sur cette déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU d'Adissan.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement du territoire et politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable à la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU d'Adissan.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Mardi 24 Juin 2014

Affichage effectué le :
...

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 001446

Question N°86 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENEARLE
5.2. « fonctionnement des assemblées »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 30 juin à seize heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Lézignan la Cèbe**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA.

Mandants et mandataires :

AGDE : Mme Martine VIBAREL-CARREAU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD * **BESSAN :** Mme Sylvie LOUBET * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil communautaire de l'exercice 2014.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de *monsieur Jean-François BARRACHINA*, Elu de Saint-Pons de Mauchiens.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** le lieu de la prochaine séance (date prévisionnelle le **29 septembre 2014**) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à Lézignan la Cèbe les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

